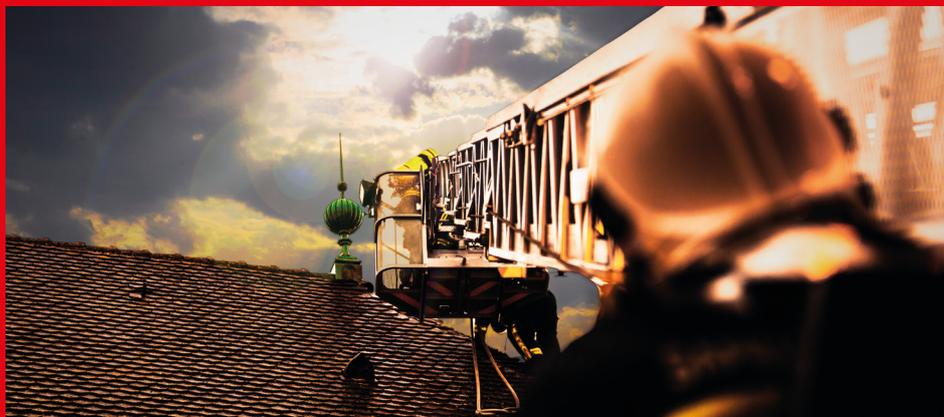


www.sdis-nyon-dole.ch

SDIS
Nyon-Dôle

RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉS 2014

Février 2015



SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS



RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITÉS 2014



1. COMITÉ DE DIRECTION.....	6
2. MOT DU COMMANDANT	8
3. GENERALITES.....	9
3.1 Association de communes	9
3.2 Effectifs.....	10
3.3 Recrutement	10
3.4 Structure et organigramme.....	11
3.5 Casernes et locaux.....	11
3.6 Interventions	12
3.7 Promotions 2014 (effectives au 1er janvier 2015).....	16
3.8 Mandats - représentations.....	16
4. ADMINISTRATION.....	17
4.1 Le fonctionnement administratif du SDIS	17
4.2 Le personnel	17
4.3 La gestion des rapports d'interventions	17
4.4 La comptabilité	17
5. PRÉVENTION INCENDIE	18
5.1 Introduction.....	18
5.2 Commission prévention incendie	18
5.3 Bornes hydrantes (BH).....	18
5.4 Gestion des clés	19
5.5 Géoportail (SIT).....	19
5.6 Dossiers d'interventions	20
5.7 Manifestations.....	20
5.8 Exercices d'évacuation	21
6. TECHNIQUE.....	22
6.1 Le fonctionnement technique du SDIS.....	22
6.2 Site de NYON	22
6.3 Site de ST-CERGUE.....	23
6.4 Site de GENOLIER	24
6.5 Site de BONMONT.....	25
7. FORMATION (Cap. David Sanz).....	26
7.1 Introduction.....	26
7.2 Organisation de la formation	26
7.3 Formation cantonale	26
7.4 Instructeurs Fédéraux.....	27
7.5 Ecole de formation	28
7.6 Cours non ECA.....	28
7.7 Cours ECA 2014	28
7.8 Conclusion	29
8 Appareils Respiratoires Isolants (Concept régional)	30
8.1 Fonctionnement du groupement de la protection respiratoire ouest vaudois.....	30



8.2	Formation du groupement de la protection respiratoire ouest vaudois.....	30
8.3	Contrôles médicaux et performances.....	32
8.4	Entretien du matériel	33
8.5	Conclusion	33
9.	ORGANES D'INTERVENTION	34
9.1	Site de NYON	34
9.2	Site de ST-CERGUE.....	40
9.3	Site de GENOLIER	43
9.4	Site de BONMONT.....	44
10.	CONCLUSION DU COMMANDANT	47
11.	LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	48



I. COMITÉ DE DIRECTION

Présidence :	Elisabeth Ruey-Ray, municipale, Nyon
Vice-présidence :	Antonio Billardo, syndic, Trélex
Membre:	Cornelia Gallay, syndique, Saint-Cergue
Membre :	Jacques Mühlemann, municipal, Signy
Membre :	Patrick Barras, municipal, Chésereux
Secrétaire :	Nathalie Haab, Chésereux

Le Comité de direction du SDIS Nyon-Dôle a tenu sa première séance le 3 octobre 2013. Depuis lors et jusqu'au 31 décembre 2014, le comité s'est réuni à 8 reprises et a participé aux deux séances du Conseil intercommunal. Les membres se sont également partagé les tâches de représentation lors de manifestations ou de séances particulières.

Durant ce premier exercice complet, le Codir a :

- proposé au Conseil intercommunal, par le préavis 08/2013, que les charges sociales ne soient pas prélevées sur les soldes mais prises en charge par les communes, valorisant ainsi le volontariat des sapeurs-pompiers. Il a finalisé et approuvé le règlement du SDIS en tenant compte des commentaires de l'ECA, s'est déterminé sur les tarifs d'intervention à caractère communal ou privé, sur proposition du Commandant, en modifiant les directives annexées au règlement.
- a négocié, avec la Ville de Nyon, la convention qui régit les liens entre le SDIS et la ville en préservant et en garantissant la pérennité de l'Association. Plusieurs rencontres avec les autorités nyonnaises ont permis de clarifier tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement du SDIS Nyon-Dôle. La Convention sera signée dans le courant du printemps.
- s'est déterminé sur plusieurs notes présentées par le Commandant Corthésy, approuvant ainsi les nominations 2014 et 2015 au sein du SDIS, l'achat d'un drapeau, élément indispensable et fédérateur, le remplacement du véhicule ARI Zorba 141 et validé les tarifs de la station de lavage pour les différents services qui l'utilisent.
- a réalisé le transfert des assurances, propres à l'association, au sein du SDIS. Les véhicules sont d'ores et déjà assurés par l'association, une assurance responsabilité civile a été conclue au 1er janvier 2015 et le portefeuille restant est étudié en détail afin d'optimiser au mieux les couvertures.
- a soumis, en avril 2014, le préavis N° 9-2014 portant sur le règlement du SDIS et en septembre 2014, le préavis N° 10-2014 présentant le Budget 2015, approuvés tous les deux par le Conseil intercommunal.



Edito

Ce premier rapport d'activités et de gestion montre bien qu'en maintenant l'autonomie des différents sites, et en ne centralisant que ce qui devait l'être, le comité directeur avait fait le bon choix au moment de la fusion des SDIS. Le nouveau SDIS Nyon-Dôle y a gagné en dynamisme et en visibilité. Cette réussite est aussi celle du Commandant Pierre-Yves Corthésy qui a su, avec les huit membres de l'Etat-Major et le corps des sapeurs-pompiers, faire fonctionner les quatre sites de manière performante en les reliant solidairement à l'organe central qu'il dirige.

Un enjeu : l'équilibre entre exigence et ressources

La responsabilité du Comité de direction est de garantir les conditions, en termes de locaux et de matériel, aux responsables opérationnels du SDIS pour qu'ils puissent assurer leurs missions selon le standard légal. Comme chacun le sait, les exigences augmentent, en particulier dans le domaine des formations et de la mise à disposition de groupes d'intervenants pour des missions spécifiques. S'il est du ressort du Codir de donner au SDIS les moyens de répondre aux attentes des autorités fédérales et cantonales, il est aussi de son devoir de veiller à ce que l'équilibre soit maintenu entre leurs exigences et les ressources à disposition. Il faut entendre par ressources, celles humaines, à préserver car le volontariat a ses limites, mais aussi celles financières, car les demandes des organes supérieurs ont des répercussions sur le budget. Il faut donc veiller à l'équilibre si l'on ne veut pas augmenter la part des communes.

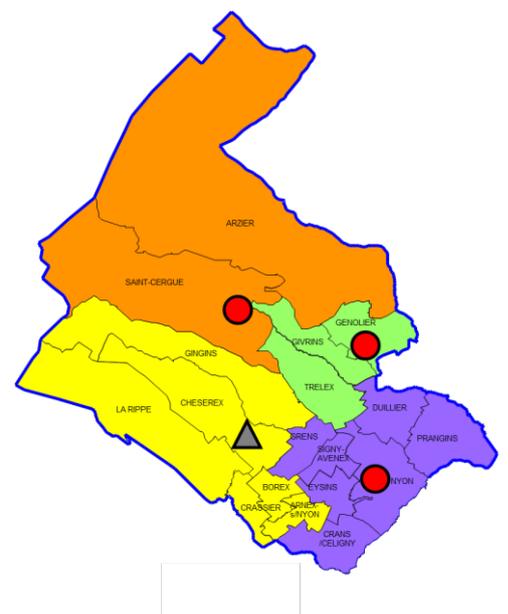
Un autre enjeu : l'engagement milicien.

La difficulté récurrente de la mobilisation des intervenants en journée représente une contrainte importante dans notre système de milice. Ce même système doit pouvoir aussi compter sur la stabilité des membres de l'Etat-Major. Les officiers passent plusieurs années à se former pour obtenir leurs qualifications. Ils sont donc précieux et difficilement remplaçables. Or, d'un jour à l'autre, en raison d'un changement d'emploi, d'un déménagement ou simplement par fatigue ou lassitude, l'un ou l'autre peut être amené à donner sa démission. Il appartient donc aux autorités politiques de faire en sorte que le système de milice puisse perdurer. Un des moyens sera d'augmenter progressivement le nombre de permanents car ils peuvent combler les manques en journée tout en prenant en charge d'autres tâches qualifiées.

Au moment de la création de l'association, le Codir a été particulièrement attentif à ne pas charger ses membres lors de l'élaboration du budget. Les comptes de cette première année se soldent par un bilan très positif. Ce qui va permettre de réduire la part des communes et de créer une réserve qui va permettre de renforcer l'effectif des permanents au bon moment. Car la pire situation serait celle que le SDIS se professionnalise en raison de l'épuisement de la milice. Ce qui pourrait arriver si les bons supports ne sont pas donnés à temps.

Pour l'heure, le SDIS Nyon-Dôle a devant lui de belles perspectives. Grâce à un corps de sapeurs-pompiers très engagé, conduit par un Etat-Major compétent et dynamique et un comité directeur prêt à donner de lui-même pour faire de 2015 une nouvelle année à succès.

Pour le comité directeur : Elisabeth Ruey-Ray, présidente



2. MOT DU COMMANDANT

Depuis le 1er janvier 2014, le SDIS Nyon-Dôle est en fonction. Il est composé des sites opérationnels de Bonmont, de Genolier, de Nyon et de St-Cergue.

Cette 1^{ère} année vient de s'achever. Une année de mise en place extrêmement riche. Nous avons dû apprendre à fonctionner différemment, à penser région. Mais le résultat est bon. Après 12 mois de fonctionnement, nous sommes heureux de constater que pratiquement tout ce que nous avons planifié ou imaginé fonctionne. Evidemment, quelques points de détails sont apparus en cours de route et des mesures d'adaptation sont en cours d'introduction.

Nous fonctionnons maintenant en association intercommunale. C'est évidemment différent et nous avons dû nous positionner par rapport à ce nouveau mode de fonctionnement. Ce sont donc bien 18 communes qui nous dirigent au travers du Conseil intercommunal. Pour l'exécutif de notre association, c'est le CODIR, au travers de ses 5 membres, qui gère d'un peu plus près les grandes étapes du SDIS.

Opérationnellement parlant, nous avons choisi un fonctionnement pyramidal. A sa pointe se trouve l'entité décisionnelle qu'est l'EM régional. Composé de 9 membres, il gère le fonctionnement du SDIS. Dans chaque site, un EM de site continue à gérer le fonctionnement propre de son site. Et entre les 2 entités se trouvent les chefs de site, véritable cordon ombilical. Ce sont les garants de la transmission des infos dans les 2 sens.

Comme imaginé dans nos premières réflexions, chaque fois qu'il est possible, des synergies sont mises en place dans tous les domaines où le travail en commun est une aide pour tous. La structure permanente est la plus largement utilisée.

Il est extrêmement positif d'observer que nos effectifs sont stables, même en progression. C'est la preuve que l'ensemble des membres du SDIS Nyon-Dôle se sent bien dans cette nouvelle structure.

Maj. Pierre-Yves Corthésy



3. GENERALITES

3.1 Association de communes

18 communes font partie de l'association, soit : Arnex-sur-Nyon, Arzier-le Muids, Borex, Chésereux, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Eysins, Genolier, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, Nyon, Prangins, Signy-Avenex, St-Cergue, et Trélex.

Ce sont donc bien 18 communes qui nous dirigent au travers du Conseil intercommunal. Ce dernier s'est réuni à 2 reprises en 2014, afin de valider certains préavis, dont notre règlement et notre budget pour 2015.

Composition du conseil intercommunal au 31.12.2014 :

Président : Daniel Gallay, Borex

Secrétaire : Géraldine Boulenaz, Borex

Commune	Civilité	Nom - Prénom	Titre
Arnex-sur-Nyon	Madame	DE COULON Sandrine	Déléguée
Arzier-Le Muids	Monsieur	ALTHAUS François Laurent	Délégué
Borex	Monsieur	GALLAY Daniel	Délégué
	Monsieur	VUAGNIAUX Jean-Luc	Suppléant
Chésereux	Monsieur	ERRECART Jean-Marc	Suppléant
Crans-Céligny	Monsieur	FAILLETTAZ Jean-Luc	Délégué
Crassier	Monsieur	GROSPIERRE Jean-Claude	Délégué
	Monsieur	SCHAER Dominique	Délégué
	Monsieur	BURNAT Michel-Basil	Suppléant
Duillier	Monsieur	MUGNIER Jacques	Délégué
	Monsieur	BOSSON Claude	Délégué
Eysins	Monsieur	MOTTAZ Michel	Délégué
	Monsieur	HEINIGER René	Suppléant
Genolier	Monsieur	RICHARD Georges	Délégué
	Monsieur	ZUCHELLO Jean	Suppléant
Gingins	Monsieur	SONNEY Jean-Marie	Suppléant
Givrins	Monsieur	BLUMENSTEIN Alain	Délégué
	Monsieur	PRADERVAND Yves	Suppléant
Grens	Monsieur	TILLE Jean-Pierre	Délégué
La Rippe	Monsieur	WIDMER Jean-Pierre	Délégué
	Madame	BORY Dominique	Suppléante
	Monsieur	CARNAL Sébastien	Délégué
	Monsieur	EHRBAR Wolfgang	Suppléant
Nyon	Monsieur	DUPERTUIS Claude	Délégué
	Monsieur	ULDRY Claude	Délégué
Prangins	Madame	SEEMATTER Violeta	Déléguée
Signy-Avenex	Monsieur	REY Frédéric	Suppléant
St-Cergue	Monsieur	GALIBOURG Gabriel	Délégué
Trélex	Monsieur	HAUSER Patrick	Suppléant
	Monsieur	RAVENEL Yves	Délégué



3.2 Effectifs

Au 1er janvier 2014, nous étions 267 sapeurs-pompiers.

Au 1er janvier 2015, nous sommes 272 sapeurs-pompiers, 256 hommes et 16 femmes, répartis comme suit:

127 au détachement de premiers secours (DPS),

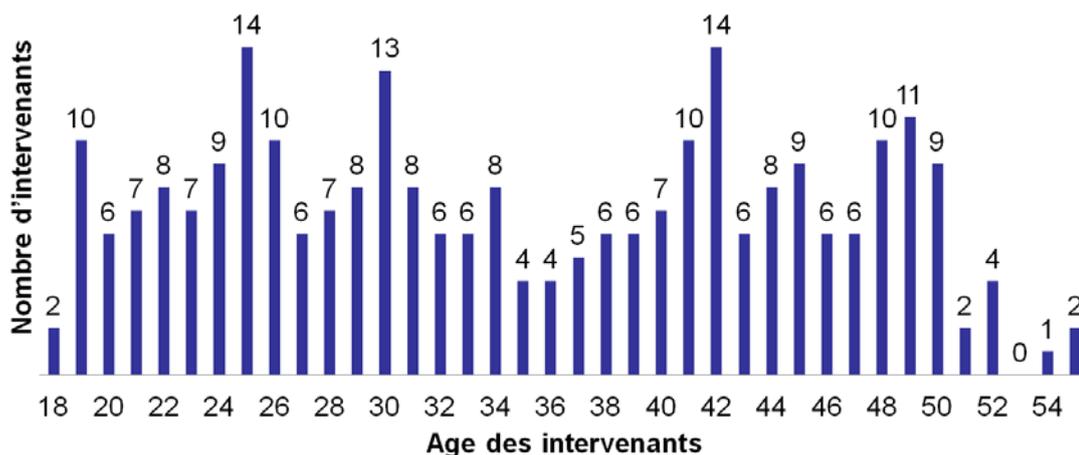
127 au détachement d'appui (DAP),

18 à l'école de formation (EF).

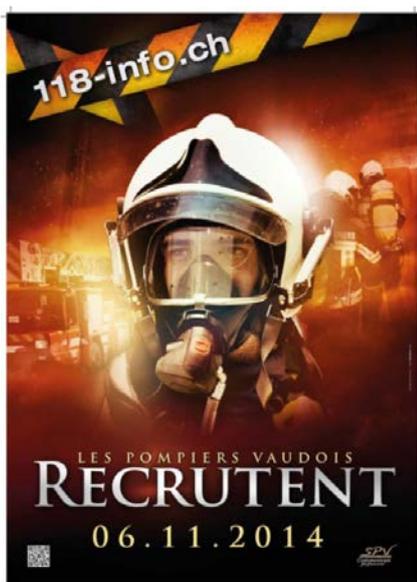
Officiers	58
Sous-Officiers	57
Sapeurs	139
Recrues	18

Nous avons dénombré 21 démissions durant et pour la fin de l'année 2014 pour des raisons privées, professionnelles, de limite d'âge, de déménagement dans une autre région ou de manque de motivation.

Vue d'ensemble de l'âge de nos intervenants :



3.3 Recrutement



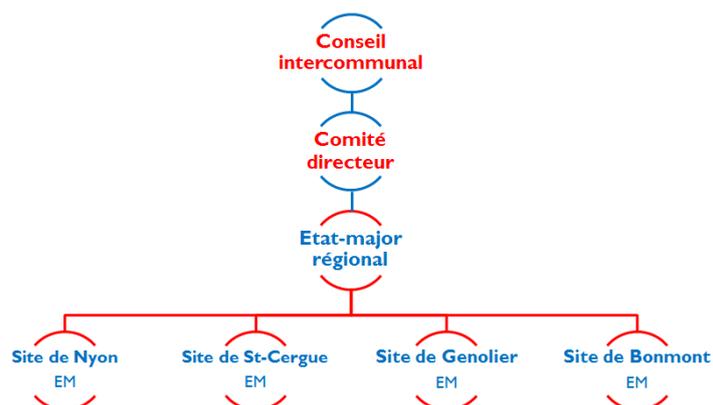
En date du 6 novembre 2014, nous avons effectué le recrutement comme ce fut le cas dans l'ensemble du canton. La Fédération Vaudoise des sapeurs-pompiers, en collaboration avec l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) et pour la 4^{ème} année consécutive, a décidé de mettre en place une campagne d'affichage importante sur le territoire cantonal. Les 4 organes d'intervention ont ouvert leurs portes afin de recevoir les candidats.

Une présentation commune avait été préparée pour les 4 sites. Ce sont 28 personnes intéressées qui ont participé à ces séances. Elles ont eu à remplir une fiche de renseignements et un questionnaire médical. Un mois après, soit le 6 décembre, l'entier des candidats a subi une matinée de tests. Au final, nous avons retenu 18 candidats qui remplissaient les conditions d'engagement et qui effectueront l'Ecole de formation I en 2015.

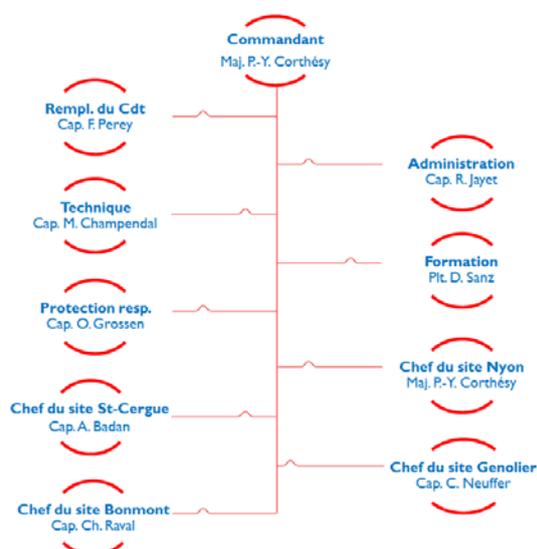
3.4 Structure et organigramme

Le SDIS est composé :

- d'un conseil intercommunal formé d'un membre par commune qui dispose d'un nombre de voix attribuées selon l'annexe 2 des statuts de l'association ;
- d'un comité directeur, 5 membres ;
- d'un état-major régional, 9 membres ;
- d'un état-major de site à Nyon, 8 personnes
- d'un état-major de site à St-Cergue, 5 personnes
- d'un état-major de site à Genolier, 6 personnes
- d'un état-major de site à Bonmont, 6 personnes



Composition de l'Etat-major régional (décisionnel) :



Le SDIS Nyon-Dôle était formé au 1^{er} janvier de 4 organes d'intervention (OI) :

- une section DPS G et une section DAP Z sur le site de Nyon ;
- une section DPS B et une section DAP Z sur le site de St-Cergue;
- une section DPS A et une section DAP Z sur le site de Genolier;
- une section DAP Y sur le site de Bonmont;

A noter une école de formation commune aux 4 OI, mais également au SDIS Terre-Sainte et au SDIS Gland-Serine.

3.5 Casernes et locaux

Les sapeurs-pompiers, les véhicules et le matériel du SDIS sont répartis dans 7 locaux dont 2 sont utilisés uniquement pour stocker du matériel. Durant l'année, suite à une analyse du matériel / véhicules du SDIS, nous avons pu remettre le local de l'ancienne voirie, rue St-Jean à Nyon.

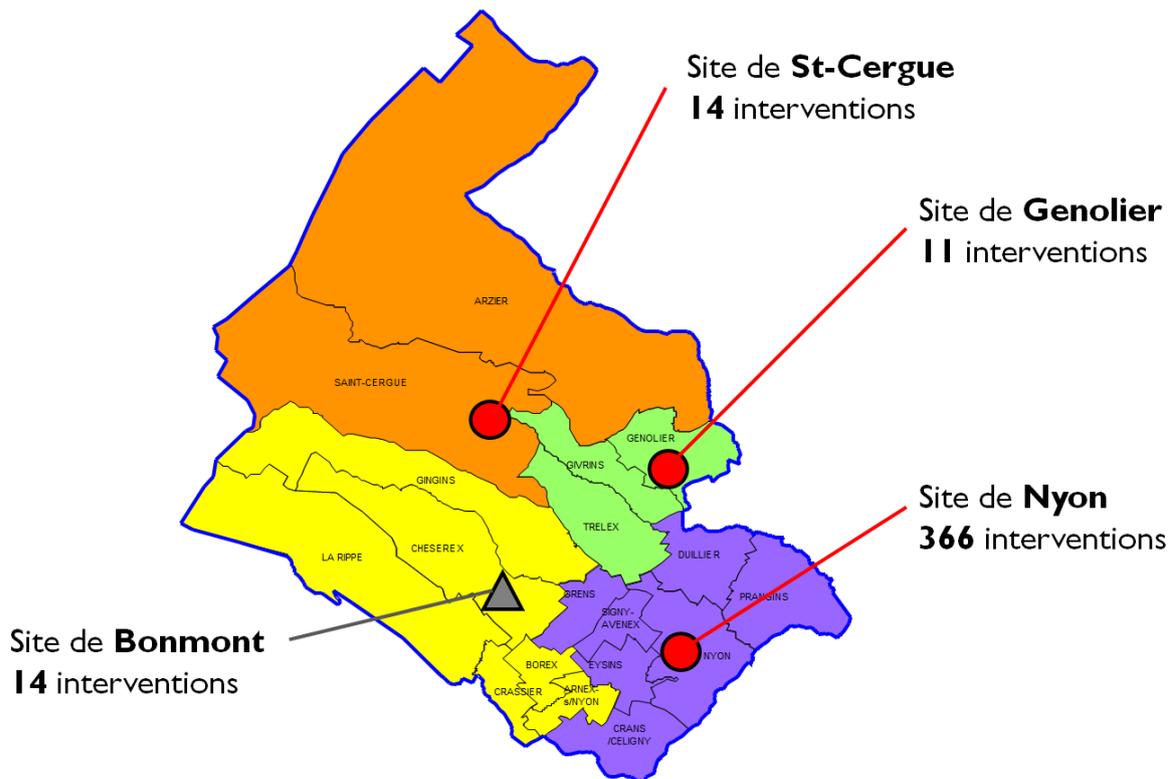
Les locaux de la direction du SDIS sont situés dans la caserne principale du site de Nyon.



3.6 Interventions

Nous avons été mobilisés 390 fois durant l'année, ce qui représente un total de 4831 heures effectuées par 3290 intervenants.

Interventions par site opérationnel :



Comparatif des interventions 2013 et 2014 :

SDIS Nyon-Dôle interventions 2014	Nyon			St-Cergue			Genolier			Bonmont			TOTAL		
	2013	2014	différence	2013	2014	différence	2013	2014	différence	2013	2014	différence	2013	2014*	différence
Incendies Total	109	88	-21	8	5	-3	7	1	-6	5	5	0	129	91	-38
Incendies sur son territoire	51	31	-20	7	5	-2	7	1	-6	5	5	0	70	42	-28
Incendies sur le territoire d'un autre site du SDIS		9	9			0			0		0	0	0	9	9
Incendies dans le district	30	20	-10			0			0		0	0	30	20	-10
Incendies hors du district	14	12	-2			0			0		0	0	14	12	-2
Incendies de véhicules	9	9	0	1		-1	2		-2		0	0	12	9	-3
Incendies de véhicules sur l'autoroute	5	7	2			0			0		0	0	5	7	2
Accidents de la circulation Total	22	13	-9	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22	13	-9
Accidents de la circulation	14	10	-4			0			0		0	0	14	10	-4
Accidents de la circulation sur l'autoroute	8	3	-5			0			0		0	0	8	3	-5
Sauvetage personnes, animaux, aide au portage	31	31	0	6	2	-4	1	2	1	3	1	-2	41	36	-5
Dépannages d'ascenseurs	26	8	-18	0	0	0	0	0	0	0	0	0	26	8	-18
Pollutions par hydrocarbures	51	83	32	1	1	0	0	0	0	0	0	0	52	84	32
Interventions chimiques	9	8	-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	8	-1
Inondations Total	119	40	-79	10	2	-8	23	2	-21	56	6	-50	208	50	-158
Inondations pour causes naturelles	88	9	-79			0	22	1	-21	56	3	-53	166	13	-153
Inondations pour causes accidentelles	31	31	0		2	2	1	1	0		3	3	32	37	5
Alarmes automatiques	118	78	-40	3	2	-1	4	5	1	17	2	-15	142	80	-62
Divers	11	17	6	4	2	-2	4	1	-3	3		-3	22	20	-2
TOTAL	496	366	-130	32	14	-18	39	11	-28	84	14	-70	651	390	-261



INTERVENTIONS (SDIS COMPLET)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, les groupes d'intervention ont été alarmés à 390 reprises.

	2013	2014
- Incendies	129	91
- Accidents de la circulation	22	13
- Sauvetage de personnes, d'animaux, aide au portage,	41	36
- Ascenseurs	26	8
- Pollutions par hydrocarbures	52	84
- Interventions chimiques	9	8
- Inondations	208	50
- Alarmes automatiques	142	80
- Divers	22	20
TOTAL DES INTERVENTIONS	651	390

**A noter que la comparaison de tous ces chiffres entre 2013 et 2014 doit être interprétée différemment. En 2013, une intervention sur un site avec l'appoint du centre régional comptait comme 2 interventions. Depuis 2014, elle compte évidemment que pour une puisqu'il s'agit du même SDIS qui intervient avec 2 organes d'interventions.*

Au bilan, c'est donc un retour à la normale, pour le SDIS Nyon-Dôle.

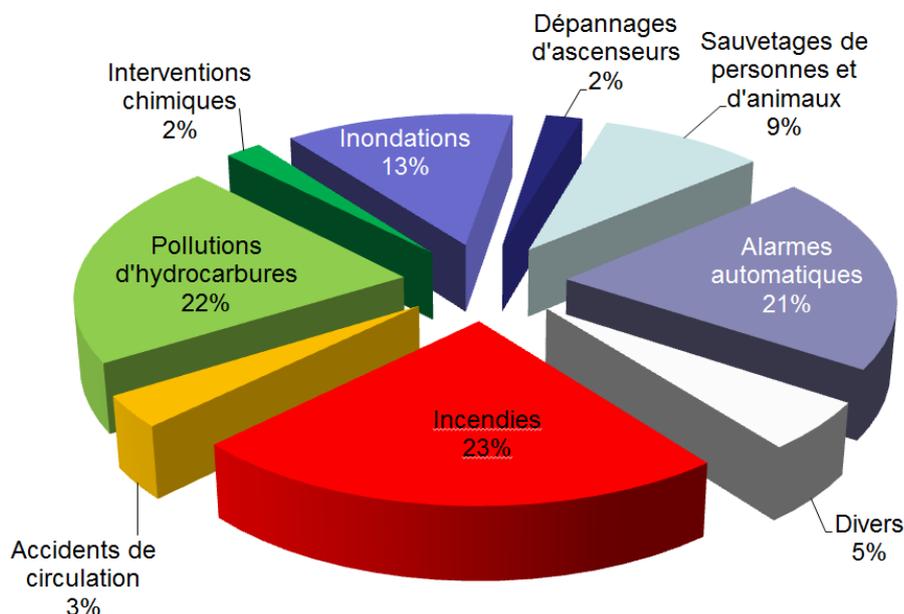
Après 2 ans marqués par de gros épisodes orageux, le nombre d'interventions revient à ce qu'il était dans les années 2010. Si ces 2 dernières années avaient été historiques en terme de nombre d'interventions, c'est bien une diminution de 261 interventions par rapport à l'année précédente qu'il faut observer.

Grosse diminution des inondations avec 158 cas de moins qu'en 2013.

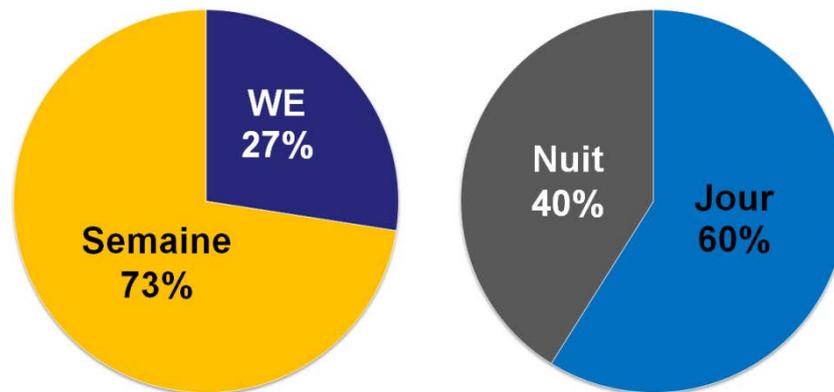
Diminution également des alarmes automatiques avec 62 cas de moins et des dépannages d'ascenseurs avec 18 cas de moins que l'année dernière.

Augmentation, par contre, des pollutions hydrocarbures avec 32 cas supplémentaires.

Ces activités ont mobilisé les intervenants pendant 4831 heures, soit une légère diminution par rapport à 2013.



La répartition temporelle de ces alarmes est de 60% en journée, pour 40% la nuit et de 73% la semaine contre 27% le week-end (du samedi 6h au lundi 6h).

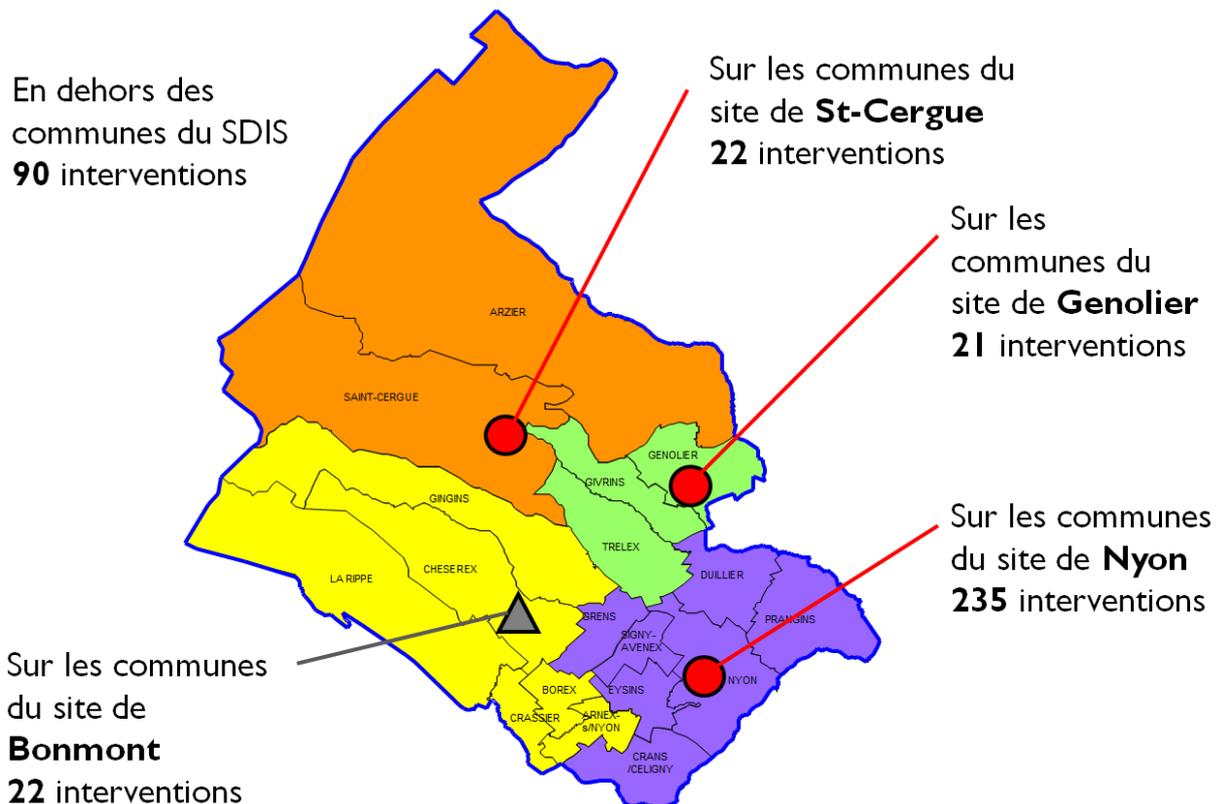


La diminution des alarmes automatiques, des dépannages d'ascenseurs et des inondations a eu une incidence sur le travail des permanents. Présents pendant la journée en caserne de Nyon, ils ont pris en charge 55 interventions mineures (du site de Nyon) de différents types sans avoir eu besoin de mobiliser les groupes de miliciens (contre 95 en 2013).

Ceci représente quand même le tiers des interventions du site de Nyon qui ont lieu du lundi au vendredi pendant les heures de bureau (55/192). Cela évite surtout de mobiliser des sapeurs-pompiers pour des petites missions et cela s'inscrit dans la clause de confiance éthique qui nous unit aux employeurs de nos intervenants, pour éviter de les alarmer en journée lorsque cela n'est pas nécessaire.

La charge de travail des 4 permanents a, par contre, largement augmenté avec la régionalisation.

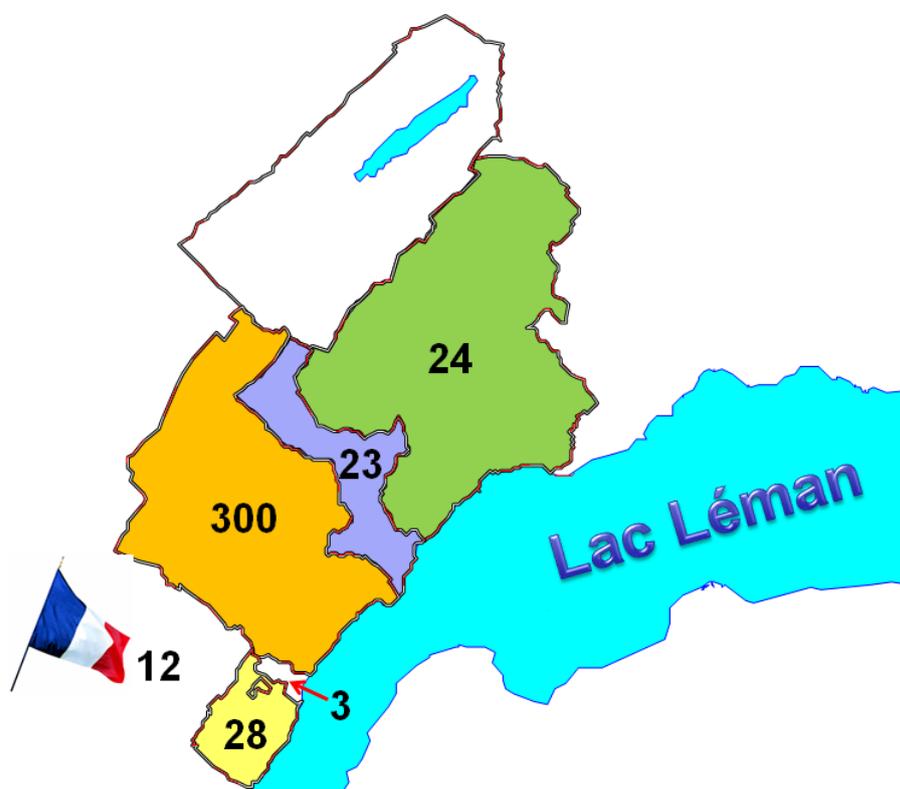
Répartition des lieux d'interventions :



Sur les communes SDIS Nyon-Dôle :

ARZIER LE MUIDS	11	GINGINS	2
ARNEX	0	GIVRINS	2
BOREX	3	GRENS	3
CHESEREX	9	LA RIPPE	4
CRANS-PRES-CELIGNY	15	NYON	149
CRASSIER	4	PRANGINS	46
DUILLIER	5	SIGNY	6
EYSINS	11	ST-CERGUE	11
GENOLIER	14	TRELEX	5
		TOTAL	300

Hors du secteur du SDIS Nyon-Dôle:



Secteur SDIS Gland-la Serine	23
Secteur SDIS Terre-Sainte	28
Secteur SDIS l'ETRAZ	24
CELIGNY	3
DIVONNE	12
TOTAL	90



3.7 Promotions 2014 (effectives au 1er janvier 2015)

Sur proposition des Etats-Majors de site, L'Etat-Major régional a validé, dans sa séance du 28 octobre 2014, les promotions suivantes:

Au grade d'appointé, le sapeur Adrien CLEMENT (site de Bonmont)

Au grade de caporal, le sapeur Yannick GRIVEL (site de Nyon)

Au grade de caporal, le sapeur Daniel GRENNO (site de Nyon)

Au grade de caporal, le sapeur Gilles NICOLA (site de Nyon)

Au grade de caporal, le sapeur Michaël PERILLAT (site de St-Cergue)

Au grade de caporal, le sapeur Cynthia AUBORT (site de Genolier)

Au grade de sergent, le caporal Cédric MUHLETHALER (site de Nyon)

Au grade de sergent, le caporal Jonathan WAFELLMAN (site de Nyon)

Au grade de sergent, le caporal Marco BAURBOUX (site de St-Cergue)

Au grade de sergent, le caporal Jean-Christian DELESSERT (site de Bonmont)

Au grade de sergent, le caporal Vincent BERLIE (site de Bonmont)

Au grade de sergent-major, le Sergent Florian GAY (site de St-Cergue)

Dans sa séance du 11 novembre 2014, le Comité de Direction du SDIS Nyon-Dôle a décidé de prononcer, sur préavis favorable de l'Etat-Major régional et sur proposition des Etats-Majors de sites, les promotions suivantes:

Au grade de lieutenant, le sergent Patrick KIENER (site de Nyon)

Au grade de lieutenant, le sergent Christophe SCHRAG (site de Nyon)

Au grade de lieutenant, le sergent Cédric BLUMENSTEIN (site de Genolier)

Au grade de premier-lieutenant, le lieutenant Vincent JOLLIET (site de Nyon)

Au grade de premier-lieutenant, le lieutenant David SERMIER (site de Nyon)

3.8 Mandats - représentations

L'Etat-Major régional a effectué plusieurs représentations lors des rapports d'activités des SDIS du canton et des autres partenaires de la sécurité.

Certains membres de l'EMR font partie de commissions cantonales mises en place par l'ECA. Le SDIS est représenté par 2 délégués au sein de la FVSP.

- Le Cap. Alain Badan représentant le SDIS Nyon-Dôle
- Le Maj. Pierre-Yves Corthésy représentant le DPS G (site de Nyon)



4. ADMINISTRATION

4.1 Le fonctionnement administratif du SDIS

Le SDIS Nyon-Dôle est composé de 4 sites opérationnels, chacun d'eux ayant sa propre organisation, dont notamment une partie administrative nécessaire au bon fonctionnement non seulement des sites, mais aussi du SDIS.

L'administration centrale est basée à Nyon.

Pour permettre une gestion efficace, toutes les informations utiles sont transmises en bilatérales.

Un document regroupant toutes les instructions utiles pour les fourriers a été préparé, déterminant ainsi le rôle de chacun pour les points traités par l'administration.

Pour rappel, ceux-ci sont:

La gestion du personnel, la gestion des courriers liés aux exercices et leur suivi, les rapports d'intervention, la facturation, le suivi des factures fournisseurs, la saisie des activités diverses, le paiement des prestations ainsi que la correspondance.

4.2 Le personnel

La gestion administrative du personnel est effectuée depuis le siège central au travers du système ECADIS.

4.3 La gestion des rapports d'interventions

Lorsqu'un seul site est engagé lors d'une intervention, le rapport lié est saisi par le site concerné. Tous les rapports doivent être visés par le chef de site ou son remplaçant, puis transmis à l'administration centrale avec les annexes éventuelles.

Lorsque le site principal de Nyon est engagé avec un autre site, c'est ce dernier qui commence la saisie du rapport en y mettant ses données, puis le site principal le complète avec ses propres informations pour le bouclage.

Toute la partie validation des rapports, transmission à l'ECA et facturation est traitée par l'administration centrale et signé par le commandant.

4.4 La comptabilité

Selon une convention passée avec la commune de Nyon, c'est le Service des finances de la ville qui assure toute la comptabilité du SDIS.

Les pièces comptables sont préparées par l'administration du SDIS, puis transmises après signatures de la Présidente du CODIR et du Commandant.



5. PRÉVENTION INCENDIE

5.1 Introduction

Le Département de la Prévention comprend :

- la sécurité lors de manifestations
- la gestion des bornes hydrantes, leur implantation et la surveillance de leur bon fonctionnement ;
- la gestion des clés garantissant l'accès aux bâtiments ;
- le relevé sur le terrain des plans d'intervention ;
- les mandats communaux de la commission de prévention incendie et de protection incendie liés à la police des constructions ;
- est consulté lors de nouveaux plans ou de modifications de plans de quartiers, lors de nouvelles constructions importantes concernant le réseau d'eau de la défense incendie et ceci en collaboration avec l'inspecteur ECA ;
- il est aussi consulté concernant les accès des véhicules feu lors de nouvelles constructions, nouveaux chemins ou modifications de chemins en relation avec les directives établies par l'ECA ;
- les formations prévention incendie et les cours feu sur simulateur ;
- Les exercices d'évacuations.

5.2 Commission prévention incendie

Site de Nyon: La commission de prévention incendie s'est réunie plus de 80 fois, soit pour visiter des sites ou pour des séances de coordination. Des rapports sont également faits pour le suivi des dossiers.

Le décompte horaire s'élève à 250 heures pour cette prestation.

Site de St-Cergue : La commission de prévention incendie s'est réunie pour visiter 1 site
Le décompte horaire s'élève à 6 heures.

Site de Genolier : La commission de prévention incendie s'est réunie pour visiter les sites de la clinique de Genolier et de la nouvelle chaufferie de Givrins (sous détection).
Le décompte horaire s'élève à 15 heures.

Site de Bonmont : -

5.2.1 Financement

Le travail effectué par le SDIS dans le domaine de la prévention incendie, l'étude et le suivi des dossiers, ainsi que les différentes séances et les visites des bâtiments seront facturés en régie selon les heures effectuées, au tarif horaire de CHF 80.-.

5.3 Bornes hydrantes (BH)

Les bornes hydrantes sont des éléments essentiels pour garantir l'intervention des sapeurs-pompiers en cas d'incendie. Un contrôle régulier est nécessaire afin de toujours garantir un fonctionnement en tout temps. Ces contrôles peuvent être effectués par les sapeurs-pompiers pour autant qu'ils ne perturbent pas la bonne marche du service. Ces contrôles peuvent également être effectués par des entreprises spécialisées (Von-Roll, Hinni, etc).



5.3.1 Contrôles des BH / site

- Site de Nyon :** (soit les communes de Nyon, Prangins, Crans, Duillier, Signy, Eysins et Grens) 735 BH ont été contrôlées (sur les 768 BH du secteur). Ce travail est effectué par l'équipe BH du site de Nyon. Cela représente 10 mercredis soir et 13 samedis matin soit 340 heures.
- Site de St-Cergue :** l'entretien des BH a été confié à des entreprises privées.
- Site de Genolier :** l'entretien des BH a été confié à une entreprise privée, ceci pour permettre des contrôles de pression et débits et mise en place des nouvelles plaquettes.
- Site de Bonmont :** les communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Gingins et La Rippe organisent elles-mêmes le contrôle des bornes hydrantes. Pour la commune de Crassier, c'est le DAP qui a contrôlé l'entier des BH du réseau d'eau.

5.3.2 Financement

La nouvelle loi sur la défense incendie et secours (LSDIS), entrée en vigueur le 1er janvier 2011, ainsi que les statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours SDIS Nyon-Dôle font mention, à l'article 29, que les installations de défense contre l'incendie, en particulier les canalisations d'eau et les bornes hydrantes, sont à la charge de la commune sur le territoire de laquelle elles se trouvent. Par conséquent, ces prestations d'entretien sont désormais facturées aux communes.

Cette prestation sera facturée en régie selon le nombre d'heures réellement effectuées, au tarif horaire de CHF 50.- .

Site de Nyon : le financement est assuré par chaque commune (refacturation). Le coût par BH est de CHF 23.- (Pour information, le même service effectué par une entreprise spécialisée est facturé entre CHF 35.- et CHF 40.- par BH).

Site de St-Cergue : le financement par le service des eaux

Site de Genolier : le financement est assuré par les communes de Genolier, Givrins et Trélex.

5.4 Gestion des clés

Nombre de clés déposées (armoire caserne) ou installées (tube)

- Site de Nyon :** 148 clés déposées en armoires sécurisées en caserne et répertoriées dans le géoportail de la ville de Nyon.
- Site de St-Cergue :** Les clés doivent être disposées dans un tube ou une boîte à clés.
Pas de nouvelles clés cette année
- Site de Genolier :** 40 pièces déposées dans un coffre sécurisé en caserne.
- Site de Bonmont :** Le principe appliqué pour le Site de Bonmont est l'installation de tubes dans les parois des murs. En effet, nous n'avons pas d'armoires sous clés et nous ne souhaitons pas conserver les clés dans nos locaux. Durant l'année 2014, un tube pour clés a été installé sur notre territoire (immeuble à Crassier)

5.5 Géoportail (SIT)

Depuis 2012, la commune de Nyon a mis à disposition des services communaux une version du SIT (service d'information du territoire). Des données concernant les clés avaient été saisies mais les outils de recherche et l'utilisation de ce logiciel ne donnaient pas entière satisfaction.

En août 2014, l'ouverture du nouveau Géoportail "map.nyon.ch", sur une plateforme plus moderne, nous a offert de nombreuses possibilités.

C'est maintenant un outil performant offert à nos intervenants.

C'est l'ensemble des données d'accès, clés, codes d'immeubles, cheminements, façades accessibles à l'échelle automobile, accès aux cours arrières des bâtiments, plans d'intervention qui a été dessiné sur ce portail. L'accès aux données des réseaux souterrains, réseaux d'assainissement, données des zones de



protection des eaux permettent au chef d'intervention une anticipation des risques lors d'évènements. Courant 2015, une version mobile sera disponible permettant la consultation de ces données directement sur le terrain.

Un gros travail de recensement des dangers et risques ainsi que la saisie de ceux-ci sera nécessaire dans le futur, tant pour la ville de Nyon que pour l'ensemble du territoire du SDIS.

5.6 Dossiers d'interventions

Le dossier d'intervention contient toutes les informations utiles pour le chef d'intervention lors d'un évènement dans un bâtiment, ou sur un site composé de plusieurs bâtiments.

Le dossier renferme les informations sur la situation générale du bâtiment, les plans détaillés de chaque niveau, les accès possibles, le réseau d'eau disponible, les dangers particuliers pouvant se trouver sur place selon l'affectation ou encore les personnes de contact de l'entreprise.

Il peut être utilisé sous forme papier ou sous forme informatique.

Les objectifs faisant l'objet d'un dossier d'intervention sont tous les bâtiments se trouvant sous détection incendie, ainsi que plusieurs sites catalogués compliqués ou à risques.

Le processus d'élaboration d'un dossier commence par la fourniture des plans complets du bâtiment, ceux-ci comprenant déjà les plans de la détection incendie.

Le dossier de base (version 1) est préparé, selon un canevas unique, par une unité basée à l'ECA, puis est transmis au SDIS en version informatique et papier.

A noter qu'à ce stade-là, le dossier est déjà utilisable en intervention.

Il est ensuite pris en charge par le groupe spécialisé du SDIS qui s'occupe de ce travail. C'est ainsi qu'une visite du site permettra de compléter le dossier avec des photos, des informations utiles tels que les dangers ou les autres spécialités liés à cet objectif. Tous ces compléments d'informations sont ensuite retournés à l'ECA pour créer la version définitive du dossier d'intervention, qui est ensuite renvoyée pour classement dans l'armoire ad hoc pour la version papier et pour la mise à jour de la version informatique.

5.6.1 Dossiers terminés

Site de Nyon : 6 nouveaux dossiers terminés cette année,
4 dossiers mis à jour.

Autres sites : Aucun dossier

5.6.2 Dossiers en cours

Site de Nyon : 12 dossiers transmis par l'ECA, 2 en cours de travail.

Site de St-Cergue : Le Cube de Verre, le centre multifonctionnel.

Site de Genolier : Chaufferie de Givrins et Clinique de Genolier.

Site de Bonmont : Aucun dossier.

5.7 Manifestations

5.7.1 Manifestations communales

Le SDIS, sous la responsabilité de chaque site, a effectué plusieurs gardes de parkings lors d'enterrements ou de manifestations importantes. Pour rappel, nous devons privilégier notre mission qui est la sécurité feu, les activités annexes étant à bien plaie, selon nos possibilités.

Les communes ont mandaté le SDIS pour effectuer diverses gardes ou des services particuliers :

Site de Nyon : 1^{er} Août à Crans, Duillier, Prangins, Signy, Eysins et Nyon,
Garde spéciale en caserne à Nyon.

Site de St-Cergue : 1^{er} Août à St-Cergue et à Arzier



- Site de Genolier :** 1^{er} Août sur les communes de Genolier, Givrins et Trélex. 19 sapeurs engagés pour un total de 100,5 heures.
- Site de Bonmont :** 1^{er} Août à Crassier, La Rippe et Gingins pour un total de 70 heures.

5.7.2 Manifestations privées

- Site de Nyon :** PALEO FESTIVAL (39^{ème} édition) du 22 au 27 juillet 2014.
Cette prestation reste la plus importante de notre service et représente presque 1900 heures assurées par 106 personnes. Ceci concerne aussi bien la garde feu, la mise en place et le repli du matériel, ainsi que la gestion administrative.
Merci à nos collègues du SDIS Terre-Sainte, du SDIS Gland-Serine et aux intervenants des sites opérationnels de Genolier, St-Cergue et Bonmont pour leur précieuse collaboration en cette période de vacances.
CARIBANA FESTIVAL à Crans-près-Céligny, ceci sous la forme de mise en place de matériel sur les sites, de séances de coordinations journalières, mais sans personnel sur le terrain.
LUNA CLASSIC a pris ses quartiers à Nyon sur la place du Château. Il a fallu étudier et faire accepter des mesures compensatoires relativement lourdes. Une échelle automobile a dû être louée plusieurs semaines afin de garantir, en tout temps, la sécurité feu de la structure et surtout du Château.
- Site de St-Cergue :** Désalpe, téléthon, manœuvres Franco-Suisse, brûle-sapins.
- Site de Genolier :** a été engagé dans le cadre de manifestations privées avec le soutien de la commune de Genolier pour : Le carnaval de Genolier au mois de mars, 18 sapeurs et 72 heures de travail.
La brocante de Genolier au mois d'octobre, 19 sapeurs et 52 heures de travail.
- Site de Bonmont :** Trocs de printemps et d'automne à Chésereux,
Fêtes des enfants de la société de développement de Chésereux,
Disco de la société de développement de Chésereux,
Jazz traditionnel à Chésereux,
Course de vélo de la Barillette,
Giron des chanteurs de Gingins,
Abbaye de Bonmont.

5.8 Exercices d'évacuation

- Site de Nyon :** A participé et observé l'évacuation de :
- General Mills à Nyon
 - Signy Centre à Signy
 - UAPE de Prangins
- Site de St-Cergue, Genolier et Bonmont :** aucun



6. TECHNIQUE

6.1 Le fonctionnement technique du SDIS

Le responsable technique de l'État-Major, permanent au SDIS Nyon-Dôle, chapeaute tous les responsables techniques des sites qui fonctionnent en autonomie, dans le cadre de leur budget. Ils se voient 3 fois par année, pour l'établissement du budget, le bouclage des comptes et la coordination entre eux.

Pendant l'année écoulée, nous avons modifié le marquage de nos 38 véhicules avec notre nouvelle identité visuelle et refait toute la numérotation selon le standard cantonal.

Le changement de détenteur a été effectué auprès du Service des Automobiles du Canton. L'entier de notre parc automobile est maintenant au nom du SDIS, de même que les assurances RC et casco complètes ou partielles.

Le responsable technique du site est, durant toute l'année, responsable de l'entretien et de la gestion des véhicules et du matériel.

Le matériel et les véhicules sont entretenus selon les directives des fabricants, de l'ECA et soumis au règlement du préposé au matériel de la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers. Les gros entretiens et services sont traités en externe dans les garages et les ateliers de la région.

6.1.1 Equipement personnel

Chaque sapeur a reçu un polo brodé d'un logo «SDIS Nyon-Dôle »

Un badge d'épaule avec son identité visuelle, SDIS Nyon-Dôle, pour la SP96

3 galons identifiés SDIS Nyon-Dôle

Le casque a été modifié avec un autocollant SDIS Nyon-Dôle

Les officiers ont touché chacun un pantalon, une chemise brodée, ainsi qu'une veste en soft Shell, elle aussi brodée avec le logo du SDIS Nyon-Dôle

6.1.2 Entretien

Pour le site de Nyon, les tenues feu sont nettoyées à l'interne par le responsable technique. Quant à la tenue dite SP96, elle est nettoyée par le sapeur lui-même, selon les directives du fabricant.

Pour les autres sites, les tenues feu sont nettoyées par l'arsenal de Morges via les caisses bleues ad hoc, par poste. Les tenues SP96 sont à nettoyer par le sapeur selon les directives du fournisseur.

6.2 Site de NYON

Le site de Nyon a une équipe « véhicules » dirigée par un chef, le cap. Michel Champendal, permanent au SDIS Nyon-Dôle. L'équipe est composée de 6 personnes : messieurs Python Johann, Penel Julien, Haldimann Pascal, Bolay Laurent, Baumgartner Marc et Dubois Johan.

6.2.1 Locaux

Le site de Nyon est composé d'une caserne principale (en 2 parties) d'une surface totale de 3200 m².

6.2.2 Entretien

L'entretien des locaux administratifs est principalement assumé par Mme Patricia Carvalho, sapeur-pompier volontaire, quant à la halle des véhicules, elle est entretenue par M. Meylan Olivier, sapeur-pompier lui aussi sur le site de Nyon.

6.2.3 Modifications

Le ZI43 a été équipé de flashes orange dernière génération, afin de sécuriser nos intervenants sur le réseau routier.



6.2.4 Véhicules

13 véhicules poids lourds dont : 6 ECA ,1 DGE et 7 SDIS Nyon-Dôle
2 bateaux dont : 1 DGE et 1 SDIS Nyon-Dôle
9 véhicules légers dont : 1 ECA et 8 SDIS Nyon-Dôle
37 remorques dont : 17 ECA, 3 DGE et 17 SDIS Nyon-Dôle

6.2.5 Acquisitions

L'ECA nous a fourni deux caméras thermiques, ainsi que des nouvelles ceintures de maintien.

Le SDIS Nyon-Dôle a acquis une tente à montage rapide de 9m² pour les manifestations, des nouveaux règlements de base pour les sapeurs-pompiers, des tenues de sortie notamment des chemises brodées pour les officiers, des polos pour l'ensemble des intervenants, des galons avec le nouveau logo, un nouveau coffre-fort pour la caserne.

6.2.6 Entretien des véhicules

L'équipe Matériel entretient les véhicules selon les directives de l'ECA pour leur matériel. Les véhicules du SDIS sont entretenus par les soins de l'équipe avec des mandats pour des travaux d'entretien périodiques par des entreprises de la région.

6.2.7 Expertises – Travaux importants

Un véhicule du SDIS, ZORBA 143, Mercedes 310D, a passé l'expertise au mois de décembre. Quatre véhicules de l'ECA ont passé l'expertise durant l'année, les ZORBA 0, 123, 151, 161. Le changement probablement le plus important mais malheureusement incontournable, a été de devoir fonctionner avec un seul indicatif radio. C'est une question de concession radiophonique. Si l'indicatif ZORBA est utilisé (connu dans le canton), la numérotation de nos véhicules, mais également de nos sites et de nos radios portables, a dû être modifiée. Nous avons choisi d'utiliser le principe de numérotation cantonale. Même s'il a fallu un certain temps d'adaptation, cela nous a permis d'unifier la numérotation par rapport au canton. Le marquage de l'entier de nos véhicules a également été effectué.

6.2.8 Matériel, entretien

Les contrôles périodiques du matériel sont exécutés et gérés par le responsable technique, selon les directives des fournisseurs et le règlement de la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers.

6.3 Site de ST-CERGUE

Le Chef matériel du site est le Plt Arnaud André, son remplaçant est le Sgt Florian Gay.

6.3.1 Locaux

Le site de Saint-Cergue dispose d'une caserne pour le DPS et le DAP à St-Cergue, surface 363 m², et un local à Arzier surface 134 m².

6.3.2 Entretien

L'entretien des casernes est effectué par l'ensemble des sapeurs-pompiers du site sous les ordres du Chef matériel.

6.3.3 Modifications – Adaptations

Nous avons suspendu, au mur de la caserne de St-Cergue, un écran que l'ECA nous a fourni, pour nous indiquer des informations lors d'interventions, telles que : le lieu du sinistre, les moyens engagés, le personnel engagé, etc.



Une radio fixe a été installée dans la caserne avec une antenne déportée sur le toit afin d'améliorer les liaisons entre les lieux d'intervention et ce local.

6.3.4 Véhicules

2 véhicules poids lourds dont : 1 ECA et 1 SDIS Nyon-Dôle

4 véhicules légers dont : 1 ECA et 3 SDIS Nyon-Dôle

9 remorques dont : 2 ECA et 7 SDIS Nyon-Dôle

6.3.5 Acquisitions

L'ECA nous a fourni une tablette par véhicule dont il est propriétaire. L'EMR a décidé de mettre une tablette dans le véhicule de première intervention du SDIS, à savoir ZORBA 201, véhicule officier. Ces tablettes nous indiquent toutes les informations lors d'une intervention et nous permettent de communiquer avec le CTA, ce qui va, à court terme, supprimer les langages radio lors de déplacements.

6.3.6 Entretien

Le chef Matériel entretient les véhicules selon les directives de l'ECA. Ils sont entretenus par le Plt St. André, appuyé par des sapeurs, selon le classeur édité par le Chef matériel. Les entretiens périodiques sont effectués par des garages de la région.

6.3.7 Expertise – Travaux importants

1 véhicule du SDIS a passé l'expertise : ZORBA 291, Marque Unimog.

6.3.8 Matériel, entretien

Les contrôles périodiques sont gérés par le Chef matériel. Un classeur est édité chaque année pour l'entretien du matériel selon les directives des fournisseurs, ainsi le matériel est entretenu par tous les membres sapeurs du site.

6.4 Site de GENOLIER

Le Chef matériel du site est le Sgt Cédric Blumenstein, son remplaçant est le Sap. Nicolas Rubin. Le Chef véhicules du site est le Lt Raphaël Macheret, son remplaçant est le Cpl Raphaël Délédevant.

6.4.1 Locaux

Le site de Genolier dispose d'une caserne (en 2 parties) pour le DPS et le DAP à Genolier, surface 220 m². Il dispose également d'un local à Trélex de 150 m² pour le matériel de deuxième intervention.

6.4.2 Entretien

L'entretien de la caserne et du local est effectué par le Cpl Joao Machado et le Sap. Bruno De Matos.

6.4.3 Modifications – Adaptations

Nous avons suspendu un écran, que l'ECA nous a fourni, au mur de la caserne de Genolier, pour nous indiquer des informations lors d'interventions, telles que : le lieu du sinistre, les moyens engagés, le personnel engagé, etc.

6.4.4 Véhicules

1 véhicule poids lourd : SDIS Nyon-Dôle

3 véhicules légers dont : 1 ECA et 2 SDIS Nyon-Dôle

6 remorques dont : 2 ECA et 4 SDIS Nyon-Dôle



6.4.5 Acquisitions

L'ECA nous a fourni une tablette par véhicule dont il est propriétaire. L'EMR a décidé de mettre une tablette dans le véhicule de première intervention du SDIS, à savoir ZORBA 301, véhicule officier. Ces tablettes nous indiquent toutes les informations lors d'une intervention, et nous permettent de communiquer avec le CTA, ce qui, à court terme, va supprimer les communications radio lors de déplacements. L'ECA nous a aussi fourni un détecteur multigaz pour diverses mesures.

6.4.6 Entretien

Le chef véhicules entretient les véhicules selon les directives de l'ECA. Les véhicules du SDIS sont entretenus par le chef véhicules avec des mandats pour les entretiens périodiques, effectués par un garage de Genolier, Givrins, Trélex et Nyon.

Les 4 véhicules ont été marqués aux couleurs du nouveau logo.

6.4.7 Matériel, entretien

Les contrôles périodiques sont gérés par le chef matériel.

Un classeur est édité chaque année pour l'entretien du matériel selon les directives des fournisseurs, ainsi le matériel est entretenu par tous les sapeurs du site.

6.4.8 Acquisitions

4 lampes EFLARE AT710

6 raclettes à eau télescopiques

12 classeurs fédéraux nouveau règlement FSSP

6.5 Site de BONMONT

Le Chef matériel du site est le Plt Sébastien Carnal.

6.5.1 Locaux

Le site de BONMONT dispose de 2 casernes pour le DAP soit : une caserne à Crassier (surface env. 40 m²), une caserne à Gingins (surface env. 60 m²), un local à La Rippe (surface 20 m²).

6.5.2 Véhicules

3 véhicules légers dont :

1 ECA et 2 SDIS Nyon-Dôle

16 remorques

(remorques PC, chariot échelle, échelle remorquable)

6.5.3 Entretien

Le chef matériel de site entretient les véhicules ECA selon les directives de l'ECA. Les véhicules du SDIS sont également entretenus par le chef matériel de site. Les entretiens périodiques sont effectués par des garages de la région.

6.5.4 Expertises – Travaux importants

Les deux véhicules actuellement dans le local de Crassier (Zorba 561 et 581) ont passé l'expertise en 2013.



7. FORMATION (Cap. David Sanz)

7.1 Introduction

Lors de la préparation de la fusion, les représentants de la formation des 4 sites du SDIS Nyon-Dôle se sont réunis pour exposer leur besoins, leurs problématiques et leurs interrogations. C'est sur la base de ces informations que le dicastère de formation du SDIS s'est formé et a posé ses bases de travail.

7.2 Organisation de la formation

Composé d'un représentant par site, le groupe de formation s'est réuni 5 fois pour travailler sur l'organisation de la formation, comparer les modes de fonctionnement, répartir les tâches effectuées dans les sites ou centralisées sur la structure permanente.

Le fonctionnement suivant a été défini:

- Chaque site garde son staff de formateurs
- Les thèmes de formation de chaque site sont décidés en état-major de site et validés par le responsable de formation du SDIS ; ils doivent correspondre aux missions qui leur sont attribuées
- Un thème de formation commun au SDIS est fixé pour les DAP et DPS et est exercé sur chaque site
 - Les cours cantonaux sont définis en état-major de site et validés par le responsable de formation du SDIS. Ces formations doivent correspondre à la "matrice de formation" du site et correspondre au prérequis de l'ECA
 - L'inscription, le suivi et la convocation aux cours cantonaux sont effectués par le responsable de formation, cette centralisation permet de grouper les personnes pour les déplacements et avoir une vue d'ensemble sur ces formations.

Composition du dicastère formation:

Responsable formation du SDIS et site de Nyon:	Cap. David Sanz (permanent)
Site de St-Cergue:	Plt Michael Zeiler
Site de Genolier:	Lt Sylvain Gigandet
Site de Bonmont:	Plt Marc Bory

7.3 Formation cantonale

DPS

Les sapeurs-pompiers membres d'un DPS doivent suivre une formation spécifique correspondant aux diverses missions qui leur sont confiées. A cet effet, ils doivent suivre, d'une part, les formations cantonales définies par l'ECA et d'autre part, participer régulièrement aux exercices organisés par le SDIS visant notamment à maîtriser l'utilisation de matériel spécifique, la conduite de véhicules du SDIS et l'engagement avec des appareils de protection de la respiration.

La filière de formation créée pour chaque site (disponible sur notre site internet) définit quelles formations cantonales doivent être effectuées par le personnel, selon leur site d'incorporation, leur grade, leur fonction ou spécialisation.

DAP

Les sapeurs-pompiers membres d'un DAP doivent suivre une formation spécifique correspondant aux missions de base qui leur sont confiées. A cet effet, ils doivent suivre, d'une part, les formations cantonales définies par l'ECA et d'autre part, participer régulièrement aux exercices organisés par le SDIS visant notamment à maîtriser l'utilisation de leur matériel.



La filière de formation créée pour chaque site (disponible sur notre site internet) définit quelles formations cantonales doivent être effectuées par le personnel, selon leur site d'incorporation, leur grade, leur fonction ou spécialisation.

Sous-officiers et officiers

Les sous-officiers et officiers reçoivent une formation technique et tactique liée à leur mission de chef de groupe, chef de secteur ou chef d'intervention.

Les chefs d'intervention doivent être spécialement formés à la conduite d'interventions et avoir suivi les formations prescrites par l'ECA.

7.4 Instructeurs Fédéraux

La fonction d'instructeur fédéral requiert non seulement des compétences techniques mais aussi des compétences humaines et sociales. C'est sur ces compétences que le futur instructeur est testé et jugé lors des différentes phases de cette formation.

Lors de la 1^{ère} phase, le candidat est jugé lors d'une interview, d'une rédaction, d'un test écrit sur ses compétences techniques et d'un exposé.

La phase 2 rassemble l'ensemble des candidats romands et tessinois pour une sélection pratique de 3 jours où le candidat est jugé sur ses capacités méthodiques et didactiques, ses compétences personnelles et sociales ainsi que ses connaissances techniques.

C'est seulement après ces différentes phases de sélections éliminatoires que les candidats seront inscrits à l'Ecole suisse d'instructeurs sapeurs-pompiers pour la formation de base de 1 semaine.

Dans la suite de sa carrière, l'instructeur pourra se perfectionner en effectuant les formations de: instructeur conduite d'intervention, instructeur ARI, instructeur chimique, ou gestion d'évènements majeurs.

Instructeurs du SDIS Nyon-Dôle:

- Maj. Corthésy Pierre-Yves (site de Nyon):
instructeur I, instructeur conduite d'intervention, instructeur chimique, gestion d'évènements majeurs.
- Cap. Perey Frédéric (site de Nyon):
instructeur I, instructeur conduite d'intervention, instructeur ARI, gestion d'évènements majeurs.
- Cap. Sanz David (site de Nyon):
instructeur I, instructeur conduite d'intervention, instructeur chimique, gestion d'évènements majeurs.
- Cap. Laurent Yvan (site de Nyon):
instructeur I, instructeur conduite d'intervention, gestion d'évènements majeurs.
- Plt Sermier David (site de Nyon):
instructeur I, instructeur conduite d'intervention, gestion d'évènements majeurs.
- Plt Jolliet Vincent (site de Nyon):
instructeur I, instructeur conduite d'intervention, instructeur chimique
- Plt Ueltschi Bernard (site de Nyon):
instructeur I
- Plt Zeiler Michael (site de St-Cergue):
instructeur I, instructeur conduite d'intervention (2014)
- Lt Bichsel Philippe (site de Nyon):
instructeur I (2014)
- Plt André Arnaud (site de St-Cergue):
Phases de sélections terminées en 2014, Ecole suisse d'instructeurs sapeurs-pompiers en 2015



L'investissement en heures pour ces formations est très important, tant pour la préparation, les cours, ou pour toute la formation cantonale ou du SDIS. L'instructeur doit s'engager à donner de la formation cantonale.

7.5 Ecole de formation

7.5.1 Structures de formation EFI

L'école de formation I, regroupée à Nyon, permet à chaque sapeur-pompier, ayant suivi les 2 jours de formation de base de l'ECA, d'entraîner et de pratiquer les différentes matières du travail de base du pompier. Après cette formation de 29 heures réparties sur une année, le sapeur-pompier est apte à intégrer une structure DAP d'un des sites du SDIS.

Depuis quelques années, cette formation se donne en commun avec le SDIS de Terre-Sainte et de Gland-Serine. En 2014, elle a connu un effectif record, puisque 51 recrues ont intégré cette formation. L'école de formation est sous la responsabilité du Cap. Yvan Laurent, aidé d'une quinzaine de formateurs issus des sites de Nyon, St-Cergue, Genolier, Bonmont, du SDIS de Terre-Sainte et du SDIS de Gland-Serine.

7.5.2 Exercices et thèmes

EFI Théorie générale : 19h00 à 22h00, 2 formateurs
EFI Extinction : 19h00 à 22h00, 6 formateurs
EFI Tonne pompes : 19h00 à 22h00, 4 formateurs, 5 chauffeurs TP
EFI Echelles : 08h00 à 12h00, 6 formateurs
EFI Motopompes : 19h00 à 22h00, 6 formateurs
EFI Petits moyens et motopompes : 08h00 à 12h00, 7 formateurs
EFI Extinction : 19h00 à 22h00
EFI Sanitaire : 19h00 à 22h00, 2 formateurs, 3 ambulanciers
EFI Divers : 19h00 à 22h00, 6 formateurs

7.6 Cours non ECA

Au chapitre des cours non ECA, nous relèverons les cours suivants :

IFOPSE:

L'IFOPSE est un centre de formation situé en France, aux Avenières, à environ 1h30 de Nyon. Ce centre de formation est spécialisé dans les domaines de feux confinés et de feux industriels.

Il offre aussi la possibilité de louer les installations afin de s'entraîner avec nos manières d'intervenir. Les feux en milieu confinés, alimentés par des hydrocarbures, dégagent une fumée noire, épaisse et énormément de chaleur. Ils reproduisent parfaitement les conditions d'engagement réelles. Encadré par 4 formateurs, ce cours organisé sur une journée a permis à 10 sapeurs-pompiers porteurs ARI de s'entraîner à des feux de parkings souterrains, feux d'appartement, feux de chaufferie et feux dans local industriel. 4 chefs d'intervention en formation ont pu s'exercer à la gestion de ce genre d'évènements.

7.7 Cours ECA 2014

Cours ECA effectués par site. Certains cours ne sont pas disponibles pour tous les sites, l'ECA définit les prérequis selon les missions de chaque site.

Le nombre de cours effectués pour l'ensemble du SDIS s'élève à 269 jours (sans les cours PR)



Type de cours	Durée	Participants par site				Total		
		Nyon	St-Cergue	Genolier	Bonmont	Personnes	jours	
FB01	Formation de base	2 jours	7	6	7	5	25	50
EX01	Hydraulique de base	2 jours	11	4	6	2	23	46
EX03	Tonne -Pompe	2 jours	5				5	10
SO01	Chefs de groupes	3 jours	3	1	1		5	15
TA11	Conduite d'intervention de base	3 jours	4		1		5	15
SP13	Feux de cheminées	1 jour		2	2	1	5	5
SP56	Installation technique bâtiments	1 jour		2	1	3	6	6
SN05	BLS / AED	0,5 jour	8				8	4
SP03	Module fumée	1 jour	2	3	1		6	6
SP04	Module mousse	1 jour	3	3	1		7	7
SP07	Remorque mousse	1 jour	1				1	1
EX07	Mousses et mouillants	1 jour		1			1	1
TA12	Chef d'intervention	3 jours	1	1	2		4	12
OP01	Conduite coordonnée du groupe	1 jour	5				5	5
SP08	Préservation des preuves	1 jour				1	1	1
FR01	Formation permis CI	4 jours	1	1			2	8
PN10	Cours REGA	1 jour		2			2	2
SN03	Désincarcération base	2 jours	4				4	8
SN06	Désincarcération chef d'inter.	2 jours	4				4	8
PN03	Sécurisation DCH	1 jour		1			1	1
PN04	Chimique de base	4 jours	4				4	16
TA13	Chef d'intervention engagement	3 jours	2	2	1		5	15
TA14	Plans d'interventions	1 jour				1	1	1
MO01	Maintien de l'ordre	1 jour	5				5	5
SA09	Sécurité antichute répétition	1 jour	2	1			3	3
SP01	Entretien matériel	1 jour		1			1	1
AD01	Cours administratif	1 jour	1	2			3	3
DIV	Journées DPS, commandant	1 jour	4	4	4	2	14	14
Total			77	37	27	15	156	269

7.8 Conclusion

L'année 2014 a été une année riche d'enseignements. Le domaine de la formation pousse à se remettre en question et à apprendre en permanence.

Dans ce but, 2015 doit encore nous faire évoluer dans le respect des délais fixés pour le fonctionnement, améliorer la préparation des formations via des feuilles de préparation de leçons standard. Une leçon se prépare, se travaille, même pour les domaines de base. Les personnes qui prennent du temps pour venir suivre une leçon méritent cet investissement.

Je remercie les membres du dicastère formation, les instructeurs, ainsi que toutes les personnes ayant consacré du temps afin de concrétiser ces 90 soirées ou matinées pour la transmission de leurs connaissances.



8 Appareils Respiratoires Isolants (Concept régional)

8.1 Fonctionnement du groupement de la protection respiratoire ouest vaudois

8.1.1 Organisation

Composé de 124 porteurs d'appareils respiratoires provenant du SDIS Gland-Serine, du SDIS Terre-Sainte, du SDIS Nyon-Dôle avec ses sites opérationnels de Genolier, Nyon et St-Cergue, la PROV assure la gestion centralisée de la formation, de l'entretien du matériel et de l'administration. Son responsable est le Cap Olivier Grossen.

Composition de l'équipe de formateurs en 2014 :

SDIS Nyon-Dôle,

Site de Nyon : Yannick Grivel, Olivier Grossen, Yvan Laurent, Marc Luginbühl.

Site de St-Cergue : Arnaud André, Alain Badan.

Site de Genolier: Ferdinand Baumgartner, Cédric Blumenstein, Sylvain Gigandet.

SDIS Gland-Serine : David Medina, Anne-Laure Richard.

SDIS Terre-Sainte : Olivier Meylan.

Préposés aux appareils ARI en 2014 :

SDIS Nyon-Dôle,

Site de Nyon : Louis De Bourbon, Olivier Grossen, Patrick Kiener, Marc Luginbühl, Sebastien Mosset, David Sanz, Christophe Stauffer.

Site de St-Cergue : Didier Lelourdy, Marcel Vaucher.

Site de Genolier: Nicolas Bolay, Raphaël Macheret.

SDIS Gland-Serine : Christophe Caboussat, Valentine Gottofroy, David Medina, Xavier Hermann, Sylvain Hofer.

SDIS Terre-Sainte : Ludovic Gallicio, Norbert Girardi, Daniel Gutmann, Luc Hermanjat, Mylène Knoblauch.

8.1.2 Effectifs 2014

SDIS Nyon-Dôle	Site de Nyon	47 porteurs
SDIS Nyon-Dôle	Site de Genolier	12 porteurs
SDIS Nyon-Dôle	Site de St-Cergue	16 porteurs
SDIS Gland-Serine	Site de Gland	22 porteurs
SDIS Gland-Serine	Site de la Serine	4 porteurs
SDIS Terre-Sainte	Site de SDIS Terre-Sainte	23 porteurs

Total: 124 porteurs



8.2 Formation du groupement de la protection respiratoire ouest vaudois

8.2.1 Exercices et activités internes

Chaque porteur a pu suivre sa formation continue sur différents sites de la région, sur celui de la Grangette à Lausanne et sur la zone d'entraînement de l'aéroport de Genève dans les caissons à chaleur, soit un total de 1'333 heures.

Le cours de base interne (9 heures) a été donné à Nyon pour 10 nouveaux porteurs.

Sur le plan cantonal, 47 personnes ont suivi 78 jours de formation complétés par 23 séquences de formation à distance basées sur le WEB.

594 heures ont été nécessaires pour la préparation de la formation et l'encadrement des exercices.

La gestion du concept ainsi que les travaux administratifs représentent 255 heures.

Mis à part les porteurs du concept régional, la piste d'entraînement de la caserne a été utilisée par des collègues de communes genevoises et vaudoises.

Les infrastructures ont également été mises à disposition des gardes-frontières de la région Ouest pour la formation des chiens et de leurs maîtres.

8.2.2 Formation de nouveaux porteurs, sur 3 soirs :

Nombre de participants : 10

Lieu : Centre sportif de Colovray et caserne du site de Nyon

Résumé : La formation des nouveaux porteurs s'est déroulée sur trois soirées:

- La première est dédiée à un test physique sous forme de course de 12 minutes.
- La deuxième est consacrée à une présentation théorique sur le fonctionnement de la PROV, sur les principes de base de travail d'un porteur, la présentation du matériel et des équipements ainsi que sur les tâches de maintenance.
- Le troisième soir, une marche d'accoutumance avec port effectif de l'appareil de protection est faite, afin de vérifier le niveau d'acceptation du porteur pour ce type d'intervention et du travail sans vision. A cet effet, un passage dans la piste d'entraînement des porteurs ainsi que dans la zone de simulation d'appartement est également imposée.

8.2.3 Formation continue :

Exercice E1, sur 1 soir et 1 samedi :

Lieu : Caserne du site de Nyon

Résumé : Formation sur de nouvelles techniques, rappel des principes de base, exercice pratique dans la piste d'entraînement, mise à jour administrative."

Exercice E2, sur 4 samedis :

Lieu : Piste d'entraînement ECA de la Grangette

Résumé : Piste d'entraînement cantonale, test physique sur vélo, 4 engins d'ergonomie

Exercice E3, sur 5 soirs :

Lieu : Caserne du site de Nyon

Résumé : Thème annuel, présentation des actions opérationnelles:

Présentation théorique du TOOTEM (approche d'une porte, mesures de sécurité avant la pénétration dans un volume fermé)

Présentation et mise en place de séparations de volumes type "Stop-fumée"

Explication théorique et mise en place de ventilation défensive et offensive

Mise en pratique, pas à pas, des deux actions opérationnelles

Exercice E4, sur 5 soirs :

Lieu : Terre-Sainte

Résumé : Thème annuel, mise en pratique des actions opérationnelles, exercice sous forme

d'intervention sur deux parties du bâtiment, simulations de feux avec mise en pratique des actions

opérationnelles "Chef de palier" et "Cage d'escalier", mise en pratique du TOOTEM, des actions de

ventilation et de « Stop-fumée »



Exercice SSA, sur 1 samedi :

Lieu : Terrain d'entraînement du SSA, Genève Aéroport

Résumé : Confrontation des porteurs aux phénomènes thermiques dans le caisson à chaleur, techniques d'attaque en lieu confiné et techniques de ventilation.

Exercice E6, sur 5 soirs :

Lieu : Caserne du site de Nyon

Résumé : Exercice "récréatif" avec objectif de rassembler les 120 porteurs de la PROV. En travail d'équipe et en collaboration avec le surveillant ARI, les porteurs ont pour mission de retrouver le cuisinier ainsi que, selon une liste bien définie, les ingrédients permettant de reconstituer l'agape de fin d'exercice.

8.2.4 Formations cantonales

Type de cours	Durée	Nombre de participants	Nombre de jours
PR11 Formation de base ARI	3 jours	9	27
PR12 Chef d'équipe ARI	2 jours	12	24
PR13 Surveillant ARI	1 jour	2	2
PR15 Préposé à l'entretien ARI	2 jours	1	2
PT01 Phénomènes techniques ARI	1 jour	23	23
	Total	47	78

8.2.5 Formations fédérales

Aucune

8.3 Contrôles médicaux et performances

8.3.1 Contrôles médicaux

Chaque porteur est soumis à un contrôle médical afin de déterminer son aptitude à porter un appareil respiratoire. Ce contrôle est à effectuer tous les 5 ans pour les jeunes de moins de 40 ans, tous les 3 ans pour les porteurs expérimentés entre 40 et 50 ans et chaque année pour ceux dépassant les 50 ans. Les porteurs de plus de 40 ans effectuent, en plus du contrôle médical imposé, une prise de sang afin de déterminer leur taux de cholestérol et de glycémie.

Les 124 porteurs sont répartis chez deux médecins traitants, le Dr Von Rotz de Founex et le Dr Higelin de Nyon qui effectuent les contrôles selon les recommandations de la Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers.

En 2014, 56 porteurs ont effectué le contrôle médical et 23 ont effectué une prise de sang chez UNILAB. Les coûts liés aux contrôles plus poussés effectués par un cardiologue ainsi que les prises de sang réalisées par le laboratoire UNILAB représentent un montant de 4'470 CHF

8.3.2 Test de performances

Chaque porteur effectue un test physique sur un vélo de fitness situé à la piste d'entraînement cantonale de la Grangette. Ce test est obligatoire et, si les valeurs minimales imposées ne sont pas atteintes, le porteur a 6 mois pour se remettre en forme et effectuer un nouvel essai.

A cet effet, un vélo de fitness ainsi qu'un programme d'évaluation identique à celui de la Grangette sont



disponibles à la salle de sport de la caserne du site de Nyon.

Si les exigences minimales ne sont toujours pas atteintes lors du deuxième test, le porteur doit repasser un contrôle médical complet auprès de nos médecins traitants, voire effectuer un contrôle plus poussé auprès d'un cardiologue.

8.4 Entretien du matériel

8.4.1 CD/CE

La maintenance et la révision des appareils ont demandé 374 heures de la part des personnes chargées de les assurer.

8.4.2 Centre mécanique

La prestation assurée pour l'ECA dans le cadre des révisions périodiques et des réparations des appareils respiratoires de la partie Ouest du canton, est réalisée par 4 mécaniciens miliciens.

En 2013, ces personnes ont effectué 167 heures de travail pour réviser et contrôler 39 appareils et 30 visagères.

Les activités du centre mécanique seront reprises dans leur intégralité par l'ECA dès 2015.

8.5 Conclusion

Intervenir sous protection respiratoire est devenu, de nos jours, une évidence dès que le moindre danger d'intoxication ou de risque de manque d'oxygène est suspecté par le chef d'intervention.

Les techniques d'intervention évoluent rapidement et le travail effectué par le porteur dans un domaine hostile a un très grand impact sur l'efficacité et la rapidité de la maîtrise du sinistre, ainsi que sur les dégâts subséquents.

Le fait que l'équipe de porteurs se trouve seule, face à des choix tactiques souvent critiques, font du travail de porteur l'une des activités les plus pointues et motivantes à réaliser. Par la même occasion, la formation du porteur, souvent basée sur des sujets récurrents et effectuée sous forme de drill, est à la fois primordiale tout en perdant en attractivité de par son aspect répétitif.

Si l'intérêt d'intervenir en tant que porteur est très fort et se ressent de par le nombre de demandes d'intégration reçues chaque année, le manque de présence aux exercices se fait de plus en plus ressentir. Ainsi, en 2014, un taux d'absentéisme de 23,3% a été constaté contre 21,5% en 2013.

Au nom de la sécurité de nos intervenants et de l'efficacité des interventions, cette situation doit être prise très au sérieux et traitée de manière individuelle avec chaque porteur.



9. ORGANES D'INTERVENTION

9.1 Site de NYON

9.1.1 Site de NYON

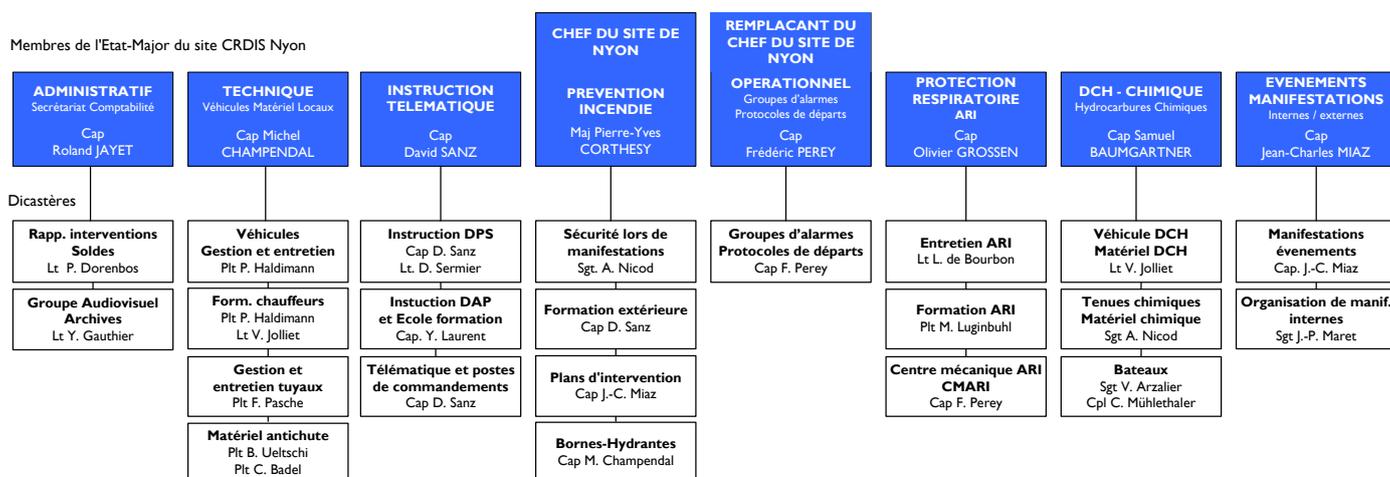
Le site de Nyon est formé comme suit :

I section DPS de catégorie G (feu intérieur, inondation, désincarcération, pollution, chimiques et divers). Elle intervient en appui sur la totalité du territoire du SDIS et en renfort sur l'ensemble du canton sur demande de la CTA.

I section DAP Z d'appui

9.1.2 Organigramme et encadrement

Chef du site de Nyon	Maj Pierre-Yves Corthésy
Remplaçant du chef de site	
et responsable opérationnel	Cap. Frédéric Perey
Responsable matériel	Cap. Michel Champendal
Responsable administratif	Cap. Roland Jayet
Responsable formation	Cap. David Sanz
Protection respiratoire	Cap. Olivier Grossen
DCH Chimique	Cap. Samuel Baumgartner
Événements / Manifestations	Cap. Jean-Charles Miaz



9.1.3 Effectif

Effectif au 1^{er} janvier 2014 : 119

Effectif au 1^{er} janvier 2015 : 121

Au 1^{er} janvier 2015, l'effectif se répartit de la façon suivante :

Officiers	:	35
Sous-officiers	:	30
Sapeurs	:	56
Recrues	:	

A noter que 12 sapeurs-pompiers sont incorporés dans un autre SDIS et viennent renforcer le DPS dans les groupes d'intervention en journée.

Nous avons eu 9 démissions durant l'année, pour des raisons privées, professionnelles, de limite d'âge, de déménagement dans une autre région ou de manque de motivation.



9.1.4 Exercices et mandats

Exercices du DPS:

Les membres du DPS de Nyon se sont formés aux domaines de base et aux missions du centre régional lors de 9 exercices répartis en 17 soirées et 3 samedis. Ces exercices ont été préparés lors de 8 cours de cadres

- DPS 1: 1 cours de cadres et 3 soirées de formation
Thème: Tronçonneuses et outils de coupe
- DPS 2: 1 cours de cadres et 2 soirées de formation
Thème: Remorque ventilateurs thermiques et électriques
Ventilation offensive et défensive cage d'escalier
Actions opérationnelles
- DPS 3: 1 cours de cadres et 3 soirées de formation
Thème: Travail à la lance sur simulateur feu de voiture
Feu voiture à gaz
Déploiement cage d'escalier, actions opérationnelles
- DPS 4: 1 cours de cadres et 2 ½ journées de formation
Thème: Engagement remorque mousse
Engagement véhicule de commandement
Nouveaux détecteurs multigaz Quattro
- DPS 5: 1 cours de cadres et 1 matinée de formation
Thème: Joutes des groupes d'alarme
- DPS 6: 3 soirées de formation
Thème: Echelles à 3 plans
Echelle remorquable
Engagement matériel antichute
- DPS 7: 1 cours de cadres et 2 ½ journées de formation
Thème: Désincarcération véhicule sur le toit
Sauvetage d'une personne coincée sous un bus
Dangers des véhicules électriques, hybrides et gaz
- DPS 8: 1 cours de cadres et 3 soirées de formation
Thème: Engagement feu d'appartement avec sauvetage, extinction et mise en application des actions opérationnelles
- DPS 9: 1 cours de cadres et 3 soirées de formation
Thème: Rappel engagement des tenues lourdes
Nouveau matériel de ventilation EX
Exercice d'engagement fuite de chlore



Formation des cadres:

SOFI : 1 cours de cadres et 1 soirée de formation

Thème : Théorie sur les phénomènes de feux et fumées
Visite de sites

OFI : 1 cours de cadres et 1 soirée de formation

Thème : Théorie sur les phénomènes de feux et fumées
Visite de sites

Formation des chauffeurs et pilotes:

CHLEI : 1 demi-journée

Thème : Manœuvres avec remorques
Mise en service véhicule ARI



CHPLI : 2 demi-journées

Thème : Conduite des véhicules lourds sur neige Rte de la Dôle à Chésereux

CHPL2 : 3 soirées

Thème : Moyens d'aspiration lac

BATEAU : 1 matinée

Thème : Rappel des règles de navigation
Manœuvres dans un port et en pleine eau
Entraînement mise à l'eau Boston

Exercices DAP section Nyon :

Le DAP de Nyon a effectué 17 heures de formation sur les domaines de base qui lui sont confiés. En collaboration avec la gendarmerie vaudoise, ils ont participé à une formation de régulation du trafic afin d'être à même d'effectuer des missions de circulation sur intervention.

DAP1: 1 cours de cadres et 1 soirée de formation

Thème : Moyens d'éclairage
Mise en place dispositif transport d'eau I 10
TP6000, bassins et canons

DAP2: 1 cours de cadres et 1 soirée de formation

Thème: Motopompes en aspiration
Motopompes en transformation de pression

DAP3: 1 cours de cadres et 1 soirée de formation

Thème: Mise en application, scénario événement naturel, inondation, motopompes et éclairage

DPS 6: 1 cours de cadres et 2 ½ journées de formation

Thème: Engagement échelle remorquable
Régulation de trafic avec la gendarmerie vaudoise



Ecole de formation 2 section Nyon

L'école de formation 2 constitue, pour le site de Nyon, une 2^{ème} année de formation obligatoire pour tous les sapeurs ayant effectué l'école de formation 1. Elle permet aux nouveaux de se former dans les domaines propres au Centre régional de Nyon. En 16 heures, ces membres du DAP reçoivent une formation de base dans les domaines du DCH, chimique, désincarcération et ventilation.

EF2-1: I matinée de formation
Thème: Règles et dangers de la désincarcération
Connaissance du véhicule pionnier exercice
Exercice de désincarcération de base, ouverture de portes et dépavillonnage

EF2-2: I soirée de formation
Thème: Connaissance des produits absorbants hydrocarbures sur route et eau
Barrages hydrocarbures sur rivière
Moyens d'obturation
Barrage lac, mise en place avec bateau

EF2-3: I soirée de formation
Thème: Théorie sur la ventilation opérationnelle
Connaissance du matériel de ventilation
Mise en application, ventilation cage d'escalier

EF2-4: I soirée de formation
Thème: Théorie sur les interventions chimiques de base
Connaissance des symboles de danger, identification des produits
Connaissance des appareils de mesure chimique



Nous avons été mandatés pour les manifestations suivantes :

Paléo : c'est en majorité sous la pluie et dans la gadoue que s'est déroulé le 39^e PALEO FESTIVAL du 22 au 27 juillet 2014.

Cette prestation reste la plus importante de notre service et représente presque 1900 heures assurées par 106 personnes.

Ceci concerne aussi bien la garde feu, la mise en place et le repli du matériel, ainsi que la gestion administrative.

Merci à nos collègues du SDIS Terre-Sainte, du SDIS Gland-Serine et aux intervenants des sites opérationnels de Genolier, St-Cergue et Bonmont pour leur précieuse collaboration en cette période de vacances.

Caribana festival : ont été également assurées des prestations pour le CARIBANA FESTIVAL à Crans-près-Céligny, ceci sous la forme de mise en place de matériel sur les sites, de séances de coordinations journalières, mais sans personnel sur le terrain.

Luna Classic : cette année, une manifestation supplémentaire nous a fortement sollicités. Le festival LUNA CLASSIC a pris ses quartiers à Nyon sur la place du Château. Il a fallu étudier et faire accepter des mesures compensatoires relativement lourdes. Une échelle automobile a dû être louée plusieurs semaines afin de garantir, en tout temps, la sécurité feu de la structure et surtout du château.



Manifestations du 1^{er} août : la garde du 1er Août a été assurée par une permanence élargie présente en caserne durant toute la soirée et par des équipes qui se sont rendues sur les sites des feux des communes, assurant ainsi une présence directe auprès de la population.

Divers : Dans le cadre du passeport-vacances, ce sont 30 enfants qui ont pu découvrir nos différentes activités et visiter les locaux un après-midi du mois de juillet. A noter également de nombreuses visites de classes, de groupes, voire même de particuliers toute l'année.

9.1.5 Interventions et faits marquants

En 2014 les groupes du DPS de l'OI Nyon sont intervenus à 366 reprises, réparties comme suit :

Inondations	40 (11%)
Sauvetages	39 (10%)
Interventions diverses	17 (5%)
Pollutions	83 (23%)
Chimiques	8 (2%)
Désincarcérations	13 (4%)
Alarmes automatiques	78 (21%)
Feux	72 (24%)

60% de ces alarmes ont eu lieu le jour, 40% la nuit et 27% durant le week-end.

Faits marquants :

Feu d'une villa en construction le 23 janvier à Arzier-le Muids

Accident de la circulation le 24 janvier à Arzier-le Muids

Intervention chimique le 6 février sur le site NOVARTIS à Prangins

Feu d'appartement le 23 février à Gland

Feu d'appartement le 12 mars à Prangins

Feu d'un dépôt de jardin le 14 mars à La Rippe

Feu de bateaux sur un chantier naval le 15 mars à Crans-près-Céligny

Sauvetage d'une personne ayant la jambe prise dans un « bovi-stop » le 24 mars vers les Fruitières de Nyon, commune de St-Cergue

Feu dans un parking souterrain le 26 avril à Coppet

Exercice CIPEL, simulation d'une pollution des eaux, le 16 mai à Divonne-les-Bains

Pollution à la STEP de Terre-Sainte le 22 mai

Intervention chimique avec de l'insecticide le 6 juin à Bière

Pollution d'un ruisseau le 16 juillet à Eysins

Feu d'un hangar agricole le 27 juillet à Longirod

Pollution suite à un bateau coulé au port de Céligny le 27 juillet

Pollution d'un ruisseau le 31 juillet à Commugny

Inondation dans les sous-sols d'un immeuble le 23 octobre à Nyon

Incendie dans un bâtiment le 19 novembre à Duillier

Feu de toiture dans un collège le 19 novembre à Divonne-les-Bains

Sauvetage d'une vache dans une piscine le 22 novembre à Duillier

Pollution suite à un débordement de citerne le 25 novembre à Nyon

Accident de la circulation le 5 décembre sur la route Blanche

Accident train-voiture le 12 décembre vers la Givrine, commune de St-Cergue

Feu de cheminée le 17 décembre à Chésereux

Renfort pour la ventilation le 27 décembre au Littoral Centre à Allaman

Feu dans un parking souterrain le 31 décembre à Gland



9.1.6 Concours

Concours de la FVSP à Vevey : lors du concours cantonal de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers, qui s'est déroulé à Vevey le 3 mai 2014, les équipes du SDIS Nyon-Dôle du site de Nyon engagées ont obtenu les résultats suivants :

1^{re} place, mention très bien, félicitations du jury catégorie combiné A

1^{re} place, mention très bien, dans la catégorie tonne-pompe

2^e place, mention très bien, dans la catégorie échelle remorquable

5^e place, mention bien, dans la catégorie protection respiratoire

Meilleure donnée d'ordres au combiné A pour le cpl Jessica JENNY

Meilleure donnée d'ordres au tonne-pompe pour le sgt Yvan JEANGUENAT

9.1.7 Parole au chef OI (Maj. P-Yves Corthésy)

Si le SDIS Nyon-Dôle est intervenu (avec ses 4 sites opérationnels) à 390 reprises, le site de Nyon en a effectué 366.

Avec son statut de centre régional, le site de Nyon doit assumer ces missions spécifiques tels les accidents de la route, les interventions de défense contre les hydrocarbures / chimique ou les renforts, avec des moyens lourds. Son secteur d'intervention ne se limite pas aux 7 communes du site, ni aux 18 du SDIS mais bel et bien à un vaste secteur qui va au-delà du district.

Le nombre d'interventions mais également la diversité de celles-ci et surtout de la formation qui en découle, font du site de Nyon un organe d'intervention extrêmement exigeant pour son personnel. Les membres du DPS doivent investir un nombre d'heures démesuré à la cause du secours.

Heureusement, nous avons la chance d'avoir 4 sapeurs-pompiers permanents. Présents pendant la journée en caserne de Nyon, ils ont pris en charge 55 interventions mineures (du site de Nyon) de différents types, sans avoir eu besoin de mobiliser les groupes de miliciens.

Ceci représente quand même le tiers des interventions qui ont lieu du lundi au vendredi pendant les heures de bureau. Cela évite surtout de mobiliser des sapeurs-pompiers pour des petites missions et cela s'inscrit dans la clause de confiance éthique qui nous unit aux employeurs de nos intervenants pour éviter de les alarmer en journée lorsque cela n'est pas nécessaire. La charge de travail des 4 permanents a par contre largement augmenté avec la régionalisation. Jusqu'à fin 2013, les 4 permanents géraient 120 sapeurs-pompiers, actuellement ils doivent en gérer 250. Cette structure permanente a atteint ses limites et nous devons commencer à étudier des solutions.

Point commun de tous sapeurs-pompiers, d'où qu'ils viennent ? C'est la passion ! Malgré les nombreux sacrifices que cela implique. Un énorme merci à eux.



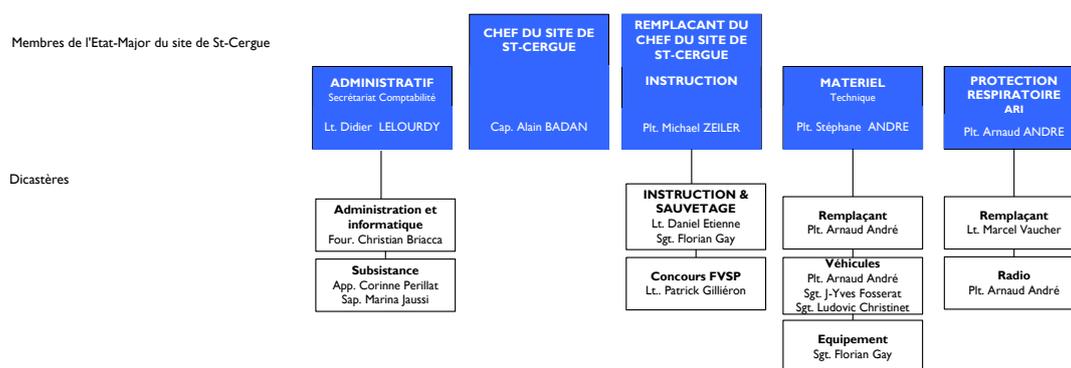
9.2 Site de ST-CERGUE

9.2.1 Structure et classification

Le site est formé d'une section DPS de catégorie B qui intervient sur les communes de St-Cergue, Arzier et LeMuids et d'une section DAP Z relève, d'appui.

9.2.2 Organigramme et encadrement

Le site de St-Cergue est commandé par le Cap. Alain Badan, qui dirige par conséquent le DPS et le DAP. L'administration est assurée par le Lt Didier Lelourdy, l'instruction par le Plt Michaël Zeiler, le matériel par les Plts Arnaud et Stéphane André et les ARI par le Plt Arnaud André. Le sap. Marina Jaussi est responsable de groupe audiovisuel.



9.2.3 Effectifs

Effectif au 1er janvier 2014 : 50

Effectif au 1er janvier 2015 : 50

Au 1^{er} janvier 2015, l'effectif se répartit de la façon suivante ::

Officiers	:	8
Sous-officiers	:	7
Sapeurs	:	28
Recrues	:	7

Nous avons eu 7 démissions durant l'année.

9.2.4 Exercices et mandats

Selon les directives, les membres du DPS ont effectué 11 exercices pour un total de 30 heures/sapeur.

Les membres du DAP ont effectué 4 exercices pour un total de 12 heures/sapeur

Les cadres ont fait 6 exercices de cadres pour un total de 15 heures/sapeur

Les officiers ont fait 2 exercices de formation pour un total de 5 heures.

Notre site a été mandaté à 6 reprises sur les 2 communes (4 villages).

La totalité des heures pour les exercices DAP et DPS avec les cours de cadres est de 1363 heures.

Exercices du DPS:

11 exercices, 4 cours de cadres

Recyclages DPS :

DPSI : 1 exercice

Thème : Chantiers



Rappel (théorie & exercice) sur les bonbonnes de gaz.
BUT : Savoir reconnaître les types de gaz et la taille des bonbonnes

Caméra thermique
BUT : Rappel sur la prise en main des caméras thermiques

Rappel sur les feux de cheminées

DPS2 : I exercice
Thème : Exercice sous forme d'intervention

DPS3 :
Thème : Connaissance d'objectifs particuliers

DPS4 : I exercice
Thème : Thème régional

Chantiers:

- RVE
- Maquette pour la ventilation
- RVT

DPS GR I & II : 2 exercices
Thèmes : Ascenseurs et sauvetage d'animaux

DPS Spécial : I exercice (1/2 effectif DPS)
Thème : Exercice décentré de formation continue (SDVJ)



Formation des cadres :

SOF1 : I cours de cadres
Thème : Plans d'interventions (lecture et utilisation)

SOF2 : I cours de cadre
Thème : Centrale de détection (manipulations de base)

OF1 : I cours de cadre
Thème : Plans d'interventions (élaboration et utilisation)

OF2 : I cours de cadre
Thème : Centrale de détection (manipulation)



Formation des chauffeurs et pilotes :

CHI : I exercice
Thème : Inventaires, nettoyages et rétablissement des véhicules.

CH2 : I exercice
Thème : Nettoyage des locaux, utilisation des tablettes et protocoles

CHLD1 :
Thème : Roulages libres tout au long de l'année (connaissance du territoire)



Exercices DAP section St-Cergue :

DAP1 : 1 exercice, 1 cours de cadres

Thème : Cours de cadres : Données d'ordres, formation de base
Exercice : Chantiers à thèmes de bases

DAP2 : 1 exercice, 1 cours de cadres

Thème : Cours de cadres : Calcul hydraulique
Exercice : Relais MP et déploiement Combe Grasse

DAP3 : 1 exercice, 1 cours de cadres

Thème : Cours de cadres : Utilisation adéquate des moyens et agents d'extinction
Exercice : Connaissance des moyens d'extinction, repas de compagnie

DAP4 : 1 exercice

Thème : Engins (ER, MP, treuil, ...)

9.2.5 Interventions et faits marquants

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, les groupes du DPS de l'OI St-Cergue sont intervenus à 14 reprises, réparties comme suit :

Inondations	3	(22%)
Sauvetages	2	(14%)
Interventions diverses	2	(14%)
Alarmes automatiques	2	(14%)
Feux	5	(36%)

71% de ces alarmes ont eu lieu le jour, 29% la nuit et 30% durant le week-end.

Faits marquants : diminution du nombre d'interventions en 2014

9.2.6 Concours

Concours de la FVSP à Vevey : 3^{ème} mention très bien pour l'équipe échelle remorquable du site de St-Cergue.



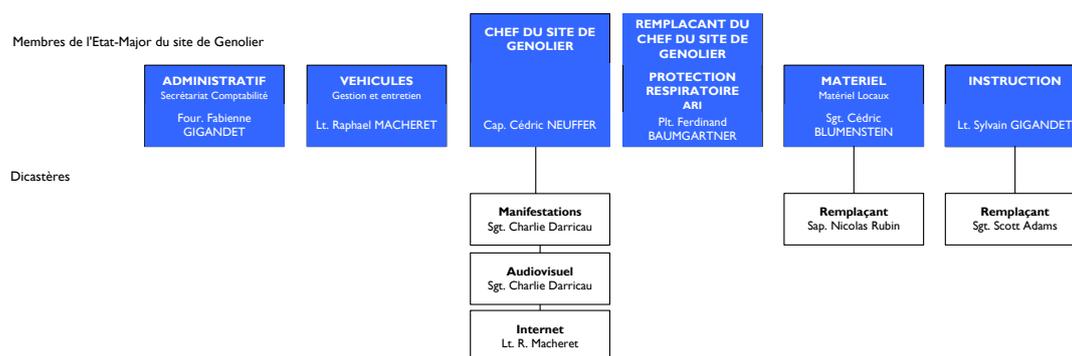
9.3 Site de GENOLIER

9.3.1 Structure et classification

Le site est formé d'une section DPS de catégorie A qui intervient sur les communes de Genolier, Givrins et Trélex et d'une section DAP Z relève, d'appui.

9.3.2 Organigramme et encadrement

Le site de Genolier, le DPS et le DAP sont commandés par le Capitaine Cédric Neuffer. Son remplaçant est le Premier-Lieutenant Ferdinand Baumgartner. L'administration est assurée par le Fourrier Fabienne Gigandet, l'instruction par le Lieutenant Sylvain Gigandet, le matériel par le Sergent Cédric Blumenstein, les véhicules par le Lieutenant Raphael Macheret et les ARI par le Premier-Lieutenant Ferdinand Baumgartner. Le Sergent Charlie Darricau est responsable de groupe audiovisuel.



9.3.3 Effectifs

Effectif au 1^{er} janvier 2014 : 39 personnes et 7 recrues

Effectif au 1^{er} janvier 2015 : 46 personnes

Au 1^{er} janvier 2015, l'effectif se répartit de la façon suivante :

Officiers : 5 et 1 sous-officier supérieur

Sous-officier : 12

Sapeurs : 26

Recrues : 2

Il y a eu 2 démissions durant l'année.

9.3.4 Exercices et mandats

Les membres du DPS ont effectué 5 exercices pour un total de 20 heures ; les membres du DAP ont effectué 4 exercices pour un total de 16 heures ; les cadres ont fait 4 exercices de cadres pour un total de 12 heures.

La totalité des heures pour les exercices DAP et DPS avec les cours de cadres est de 729 heures.

Exercices du DPS :

Dps I Sanitaire, défibrillateur, positions et aide au portage avec Ambulances Service à Nyon.

DPS et DAP TOUS

Tous Exercice d'engagement feu de ferme (Bolay Nicolas) et porteurs ARI.

Tous Actions opérationnelles, échelle à coulisse 3 plans, simulateur feu.

Tous Détecteur multigaz, sonde à fourrage, information via securax.

Tous Formation tablettes et écran, inondation, théorie gestion des médias.



Cours de cadres

CCI Cadac, marquage, train de feu et lecture pager.

CC2 Visite site (chaufferie Givrins, bâtiment rue de la Gare à Genolier, parking souterrain).

CC3 Ventilation, phénomènes thermiques, module fumée (thème Nyon-Dôle 2014).

CC4 Visite nouvelle ferme Wyss à Genolier et chaufferie à Genolier.

9.3.5 Interventions et faits marquants

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, les groupes du DPS de l'OI Genolier sont intervenus à 11 reprises, réparties comme suit :

Inondations 2 (18,2%)

Sauvetages 2 (18,2%)

Interventions diverses 1 (9,1%)

Alarmes automatiques 5 (45,4%)

Feux 1 (9,1%)

7 de ces alarmes ont eu lieu le jour 63,65%, 4 la nuit 36,35% et 4 durant le week-end 36,35%.

Faits marquants :

En raison de la fusion, notre traditionnel rapport prévu mi-décembre 2014 a été déplacé au 24 janvier 2015.

De ce fait, 2 interventions fin 2013 n'ont pas été comptabilisées, dont un gros feu de chalet à Givrins. Où il faut relever le courage de 3 jeunes gens de la région qui ont pu extraire la personne du feu et des flammes et ainsi éviter une fin dramatique à cette intervention.

9.3.6 Concours

Au concours de la Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers, nous avons obtenu une 2^{ème} place avec mention Bien en combiné B.

9.3.7 Parole au chef de site (Cap. Cédric Neuffer)

Le SDIS Nyon-Dôle vient de souffler sa première bougie. Eh oui, une année déjà écoulée.

Au niveau des interventions, 2014 fut beaucoup plus calme. 11 sorties contre 39 l'année précédente, ceci dû en grande partie à une météo beaucoup plus clémente qu'en 2013.

Il n'empêche que cette année fut belle, riche et passionnante. Enormément de points positifs sont à relever.

Nous avons la chance d'avoir dans notre SDIS une structure permanente qui travaille de concert avec nos miliciens, ce qui permet de les soulager un peu tout en bonifiant les nombreux dicastères. Si pour les sapeurs, les dicastères véhicules, matériel ainsi que l'administratif sont des travaux de l'ombre, ils ont pu se rendre compte, dans les diverses formations, du travail fait en amont par l'équipe des formateurs. Les exercices étaient variés avec des thèmes adaptés aux différents sites. J'ai eu des retours extrêmement positifs de mes sapeurs lors des exercices.

Merci donc à toute l'équipe formation.

Pour finir, je tiens à remercier mes collègues de l'Etat-Major de Région pour tout le travail accompli cette année et vous tous, sapeurs du SDIS Nyon-Dôle, pour votre engagement, votre motivation et votre professionnalisme. Sans vous, rien ne serait possible.

9.4 Site de BONMONT

9.4.1 Structure et classification

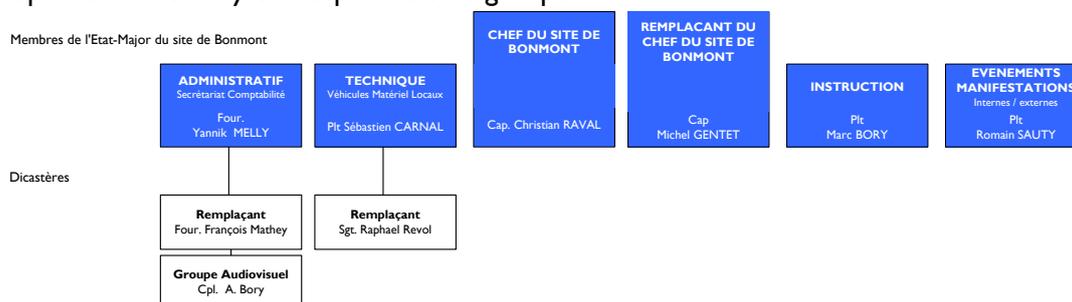
Le site de Bonmont est composé d'une section DAP Y. La zone d'intervention de l'OI s'étend sur les territoires des communes d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chésereux, Gingins et La Rippe.



9.4.2 Organigramme et encadrement

Le site de Bonmont est commandé par le Cap. Christian Raval, l'administration par le Four. Yannik Melly, l'instruction par le Plt Marc Bory et le matériel par le Plt Sébastien Carnal.

Le Cpl Alexandre Bory est responsable de groupe audiovisuel.



9.4.3 Effectifs

Effectif au 1er janvier 2014 : 52 sapeurs

Effectif au 1er janvier 2015 : 47 sapeurs

Au 1er janvier 2015, l'effectif se répartit de la façon suivante :

Officiers	:	9
Sous-officiers	:	8
Sapeurs	:	29
Recrues	:	1

A noter qu'un sapeur-pompier est incorporé au site de Nyon et vient renforcer le DPS.

Nous avons eu 5 démissions durant l'année.

9.4.4 Exercices et mandats

Selon les directives de l'Etat-Major de site, les membres du DAP ont effectué 4 exercices pour un total de 560 heures ; les officiers et sous-officiers ont fait 3 exercices de cadres pour un total de 111 heures. Le personnel du DAP a également effectué 28 cours ECA représentant 176 heures.

La totalité des heures de formation (exercices DAP, cours de cadres et cours ECA) est de 847 heures.

Exercices DAP section Bonmont :

DAP : Motopompe et déploiement rationnel

DAP : Simulation intervention

DAP : Tronçonneuse

DAP : Moyens d'extinction

Formation des cadres :

OF et SOF : Actions opérationnelles

OF et SOF : Aide au portage avec les ambulanciers de Nyon

OF et SOF : Ventilation à la caserne de Nyon

Depuis le 1er janvier 2014, nous avons mis en place une formation sur les véhicules et roulage. Un tournus sur l'année a été instauré. Cela a représenté 44 heures de roulage durant l'année

Concours de la FVSP à Vevey : 1^{er}, mention très bien, félicitations du jury pour l'équipe motopompe du site de Bonmont.



9.4.5 Interventions et faits marquants

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, les groupes du DAP de l'OI Bonmont sont intervenus à **14** reprises, réparties comme suit :

Inondations	6 (42%)
Sauvetages	1 (7%)
Incendies	5 (36%)
Alarmes automatiques	2 (15%)

9 de ces alarmes ont eu lieu le jour, 5 la nuit.

Les 14 alarmes ont mobilisé 90 sapeurs pour un total de 183 heures.

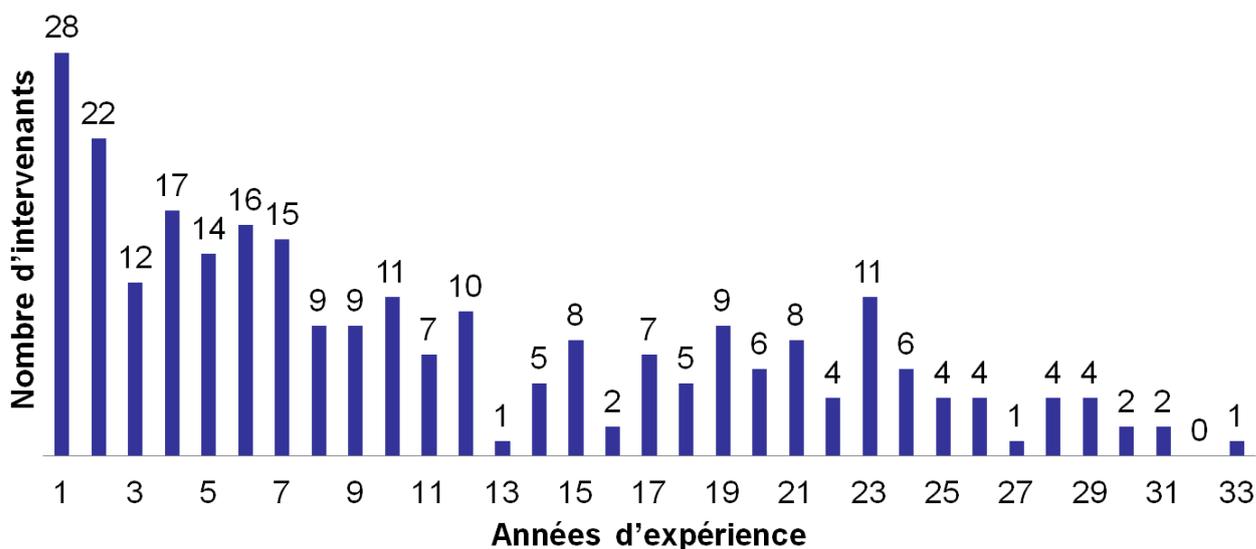
9.4.6 Concours

Concours de la FVSP où nous avons obtenu une 1^{ère} place dans le groupe catégorie MP groupe A.



10. CONCLUSION DU COMMANDANT

Nous devons être attentifs pour le futur. Non seulement par la fragilité de notre fonctionnement en journée mais également par le renouvellement de postes clés. Dans le fonctionnement du service, beaucoup de postes cadres reposent sur les épaules d'officiers ou de sous-officiers qui sont dans la même tranche d'âge. Nous sommes donc à l'aube d'une période de renouvellement importante. Plusieurs actions ont d'ores et déjà été mises en œuvre pour tirer toute la structure vers le haut. L'expérience est une denrée précieuse.



Cela représente une formidable opportunité pour les jeunes officiers et sous-officiers afin de progresser et de prendre de nouvelles responsabilités. Les années futures vont devoir être utilisées à bon escient afin de transmettre, aux plus jeunes, l'expérience des plus anciens.

C'est encourageant de voir que la relève est présente. Des jeunes motivés, prêts à participer aux formations, aux interventions mais aussi aux tâches de la caserne. Mais évidemment, souvent, ces jeunes sont à un tournant de leur vie avec des choix à prendre en termes professionnels mais également de logement. Les solutions d'hébergement à coûts modérés ne sont pas légion dans le secteur, et cela peut évidemment forcer un jeune plein de qualités à devoir se résigner à déménager.

Chaque départ est toujours une mauvaise nouvelle pour le service. Mais lorsque c'est un intervenant expérimenté, sous-officier, officier qui nous quitte, cela déstabilise forcément notre fonctionnement. La situation actuelle au niveau des groupes d'interventions est satisfaisante avec les effectifs souhaités. Mais c'est extrêmement fragile.

A nos autorités, je profite de souligner les limites et la fragilité du système de milice actuel, même si c'est sa force.

Nyon et son district connaissent la plus forte croissance démographique et économique du canton. Par exemple, les nouvelles et importantes constructions qui prennent place sur le territoire de la ville de Nyon, (les immeubles de la Morâche, Petite Prairie ou tout prochainement Marens-Couchant), généreront une augmentation d'environ 9000 habitants et emplois d'ici 5 ans.

Cette forte croissance ne peut pas être subie sans évolutions. Les besoins des services de secours doivent être entendus et idéalement, ils devraient même être anticipés. Notre structure devra logiquement être

adaptée à cette augmentation démographique et du risque y relatif. La structure permanente du SDIS, qui fonctionnait pour 120 sapeurs-pompiers, doit maintenant en gérer 270. Elle a atteint ses limites et nous devons commencer à étudier des solutions. Je suis certain que nos autorités sont conscientes des changements qui se sont déjà opérés dans notre domaine et de ceux qui vont inmanquablement découler dans le futur.

Nous sommes vraiment fiers de notre SDIS.
Mon souhait, plus que jamais, est que chacun y trouve sa place.



II. LISTE DES ABRÉVIATIONS

ARI	Appareil Respiratoire Isolant
AS	Ambulances Services Nyon
BH	Borne Hydrante
CAMAC	Centrale des Autorisations en Matière d'Autorisation de Construire
CDT	Commandant
CET	Centrale d'Engagement et de Transmission (117)
CODIR	Comité de Direction
CSU	Centre Sanitaire d'Urgence
CTA	Centrale de Traitement des Alarmes (118)
DAP	Détachement d'Appui
DCH	Défense des Chimiques et des Hydrocarbures
DGE	Direction générale de l'environnement
DPS	Détachement de Premier Secours
DSI	Division de Secours et d'Incendie de la ville de Lausanne
ECA	Etablissement Cantonal d'Assurance
ECADIS	Logiciel de gestion des SDIS
EFI	Ecole de Formation des sapeurs-pompiers 1 ^{ère} année (SDIS Nyon-Dôle, Terre-Sainte et Gland la Serine)
EMR	Etat-Major Régional
EM	Etat-Major de site
FSSP	Fédération Suisse des Sapeurs-Pompiers
FVSP	Fédération Vaudoise des Sapeurs-Pompiers
GDM	Gendarmerie vaudoise
LSDIS	Loi sur le Service Défense Incendie et Secours
OI	Organe d'Intervention
ORPC	Organisation Régionale de Protection Civile
PCi	Protection Civile
PNR	Police Nyon Région
PROV	Protection Respiratoire Ouest Vaudois
QM	Quartier-Maître
REGA	Organisme de sauvetage hélicopté
RSDIS	Règlement sur le Service Défense Incendie et Secours
SAMA	Samaritains
SDIS	Service Défense Incendie et Secours
SESA	Service des Eaux, Sols et Assainissement cantonal
SIN	Service Industriel de Nyon
SMUR	Service Médicalisé d'Urgence et de Réanimation
TP	Tonne-Pompe





SDIS
Nyon-Dôle

SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS